

Bulletin
d'informations
municipales



MARNE-ET-GONDOIRE
Communauté d'agglomération

VIE SCOLAIRE LES LOUPIOTS AU PAYS DE FLANE LA CIGALE

PAGE 21

VŒUX 2008 :

Zoom
sur la cérémonie

PAGE 4



VIE SCOLAIRE :

La nouvelle école
maternelle
et la halte
garderie

PAGE 21



A.S.C. :

Cross
2008

PAGE 26

LE MOT DU MAIRE



Ce numéro de « Cantu Lupi » est le dernier de notre mandat. Au travers des numéros qui sont parus pendant cette période, complétés par les différentes publications que sont « Cantu Lupi spécial urbanisme », « Info CLAJ »..., nous avons voulu que vous soyez informés le plus précisément possible sur l'ensemble des événements ou des projets qui font la vie de notre commune. Que soient ici remerciées toutes les personnes qui ont participé et contribué à l'élaboration de ces bulletins d'informations et plus globalement tous ceux qui ont animé l'actualité et la vie de notre commune.

**Le maire,
Marcel Oulés.**

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2008



Samedi 19 janvier dernier, devant une salle comble, M. Marcel Oulés, Maire de Chanteloup-en-Brie, a souhaité aux habitants une bonne et heureuse année 2008 et décerné les médailles du travail.

DISCOURS DE M. MARCEL OULÉS



les, Messieurs, chers amis,

Tout d'abord je vais demander aux élus de bien vouloir me rejoindre autour de ce pupitre.

Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous, qui êtes venus nombreux pour cette traditionnelle cérémonie des vœux du Maire qui, cette année, présente un caractère un peu particulier.

En effet, comme vous le savez, les 9 et 16 mars prochains se dérouleront les élections municipales. Alors, la loi étant la loi et comme personne ne peut la transgresser, il convient donc d'être prudent dans son propos.

En matière de réunions publiques, comme celle qui nous rassemble ce soir, dans un esprit d'équité, les textes imposent aux élus sortants envisageant de se représenter à des élections, dans une

Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les Maires et Maires adjoints, Mesdames, messieurs les élus, Mesdames, Mesdemoiselles,

période de six mois qui précède le scrutin, de ne pas tirer de bilan du mandat écoulé et encore moins d'annoncer des projets.

Pourtant, la tradition dans notre pays, au moment des vœux, offre l'opportunité de faire le point, avec la population, de l'évolution de la vie municipale. De vérifier ensemble que le mandat, confié par les électeurs, s'exécute normalement.

Eh bien, pour être en conformité avec la loi républicaine et considérant que j'ai récemment annoncé aux Chanteloupiens mon intention de solliciter à nouveau leurs suffrages, je me bornerai seulement à exprimer quelques sentiments et vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour cette année 2008.

Ce discours sera donc court !

Cependant, je veux vous dire, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, que Chanteloup va bien. Cela grâce à l'effort constant de tous ses acteurs. Des habitants, certes, mais aussi du personnel communal de

tous les services, aux dirigeants et aux bénévoles des associations, à ceux, non élus, qui participent aux activités de ces deux établissements publics que sont le CCAS et la Caisse des écoles, aux différents acteurs économiques, entreprises et commerces, aux enseignants, aux partenaires divers et enfin, pour ne pas les oublier, à mes collègues du Conseil municipal.

Grâce à vous tous, nous parvenons à faire de Chanteloup-en-Brie un village où il fait bon vivre. Soyez en publiquement remerciés.

Oh ! bien sûr, et je m'en félicite, Chanteloup-en-Brie, évolue, participe aux transformations qui caractérisent l'évolution de la ville nouvelle, mais, au regard de ce qui se fait ailleurs, la vie y reste calme et agréable. Et c'est bien comme cela !

Je suis persuadé que si nous arrivons à ce constat c'est bien parce que chacun, en ce qui le concerne, met tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

Puisque Chanteloup doit connaître dans les prochaines années de nouveaux développements, c'est dans le même esprit qu'il faudra travailler pour conserver les équilibres qui rendent notre village attractif pour ceux qui ont choisi d'y vivre. C'est pourquoi il conviendra aussi que notre partenaire, l'aménageur public,

(Suite page 4)



(Suite de la page 3)

EPA MARNE, continue comme par le passé à être à l'écoute des élus et à être attentif aux équilibres sociaux, culturels et financiers de notre petite cité.

Il nous appartiendra, encore et toujours, de veiller à notre environnement et, ainsi, préserver les espaces naturels de certaines tentations qui voudraient les mutiler, pour faire, par exemple, passer une nouvelle voie routière au travers le bois de Chigny. Alors qu'avec le projet de doublement de la RD 231 (route de Provins), c'est de manière différente que s'organiser la circulation vers le Val d'Europe et le futur hôpital de Jossigny. Cette solution présentera en outre l'avantage d'offrir aux transports en commun la possibilité de bénéficier de 2 voies qui leurs seront entièrement dédiées, entraînant du même coup des temps de transport plus courts et l'augmentation des rotations des bus.

Voici donc un discours peut-être banal, mais emprunt, je vous l'assure, de la ferme volonté de veiller aux intérêts de notre commune, afin que, même au travers de sa croissance naturelle et inévitable, elle conserve son âme.

Mais je n'en dirai pas plus, afin d'éviter tout propos qui pourrait être mal interprété.

Aussi, je vous invite, avec moi, à regarder ce diaporama préparé par notre webmaster, Virginie Faveron. Diaporama qui retrace un an de la vie de notre village, où chacun pourra se rappeler les moments forts de l'année 2007.



Merci Virginie pour cette rétrospective, qui me permet de saluer l'arrivée de nouveaux commerces sur notre territoire. Je veux parler des trois qui ont ouvert dans le centre-ville mais aussi des enseignes plus importantes qui se situent dans le pôle commercial du Clos du Chêne.

Ces images me permettent aussi de saluer les réalisations de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, à laquelle Chanteloup-en-Brie appartient.

Ainsi, dès le début du mois d'avril, vous pourrez goûter aux joies de la baignade dans ce très beau centre nautique qui remplacera l'antique piscine de Lagny.

Et si les travaux d'aménagement de la vallée de la Gondoire ne font que commencer, je vous invite tous à profiter, dès à présent,

des beautés du parc de Rentilly, beautés naturelles, mais aussi culturelles qui sont à votre disposition.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis, en vous remerciant d'être venus aussi nombreux, permettez-moi, au nom du conseil et en mon non personnel, de vous renouveler mes souhaits de bonheur, de santé et de réussite pour cette année 2008.

Bonne année à vous !

Bonne année à Chanteloup !

Avant que vous ne vous dirigiez vers les buffets qui ont été préparés par Laëtitia nous allons procéder à la remise des médailles du Travail à certains d'entre-vous.

LE MAIRE.



DES EMPLOYÉES COMMUNALES A L'HONNEUR Médailles du Travail - Promotion 2007



► MÉDAILLÉES COMMUNALES

- Geneviève HOLUBOWSKI (vermeil) employée communale à la mairie de Chanteloup-en-Brie.
- Sophie IKOTORVA (argent) employée communale à la mairie de Chanteloup-en-Brie.
- Martine COSTE (argent) employée communale à la mairie de Chanteloup-en-Brie.

DES CHANTELOUPIENS A L'HONNEUR Médailles du travail - Promotion 2007

ARGENT

- Nadine BOYER – responsable comptable à LOUVRE HOTELS à Torcy.
- Catherine TANNEUR – assistante de gestion au cabinet Cadeau Thevin à Lagny-sur-Marne.
- Philippe SENEAL – responsable informatique, chef de projet à ICF-société Immo des Chemins de Fer Français à Paris.
- Thierry MESMACQUE – directeur des travaux à Bouygues Bâtiments IDF à Saint-Quentin – en-Yvelines.
- Sylvie FOUCHY – secrétaire médicale ACNS à Suresnes.



VERMEIL

- Nadine BOYER – adjointe au directeur comptabilité à LOUVRE HOTELS à Torcy.
- William TAGUET – cadre financier à AIR FRANCE Roissy Charles-de-Gaulle.
- Claudie DIYOU – responsable des services généraux à la banque privée ANJOU à Paris.

- Maria BIERRE – ouvrière professionnelle de boucherie à WILLIAM SAURIN à Saint-Thibault-des-Vignes.

OR

- Raymonde FRANCHE – employée de banque à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à Fontenay-sous-Bois.



*Nous leur adressons
nos plus sincères félicitations.*



AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 17 octobre 2007

L'an deux mil sept, le 17 octobre, à 21 heures, le Conseil municipal de la commune de Chanteloup-en-Brie était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire.

Étaient présent(e)s :

M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS, adjointes au Maire et M. Gérard WILLAUME, adjoint au Maire.

M^{mes} Martine BERNADAT, Florence ALCON, Marie-Christine BEAUVIRONNET, Claudine CHEVALIER, et MM. Bernard BECQUERET, Ali BOUCHAMA, Gérard VAUTRIN et Nicolas VOSSART, Conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Absent(e)s excusé(e)s avant donné pouvoir :

M. Alexandre DAUVERGNE (pouvoir Claudine CHEVALIER),
M^{me} Pascale LIÉNARD (pouvoir Florence ALCON),
M. Cédric MAIRE (pouvoir Pierrette MUNIER),
M. Jean-Pierre NICOL (pouvoir Marcel OULÉS),
M. Jacques PETEY (pouvoir Maryse THÉAULT),
M^{me} Audrey VIEIRA (pouvoir Viviane LOMAS).

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M^{me} Maryse THÉAULT a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2007

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du 8 septembre 2007 et s'ils ont des observations à formuler.

LE CONSEIL APPROUVE ET SIGNE, par dix-sept voix pour et deux voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER et M. Alexandre DAUVERGNE), le procès-verbal du 8 septembre 2007.

2. Convention Etat-commune concernant la mise à disposition des services de l'Etat pour instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols

M. le Maire expose que la Direction départementale de l'équipement de Lagny-sur-Marne, propose à la commune de passer une convention avec ses services, afin de disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des permis de construire, certificats d'urbanisme et déclaration préalable suite à la réforme de l'application du droit des sols (ADS) intervenue au 1^{er} octobre 2007.

Auparavant tous les actes administratifs (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration de travaux, certificat de conformité,

etc...) étaient instruits par la D.D.E. Aujourd'hui, seul les permis de construire sont instruits par la D.D.E, les autres actes d'urbanisme relèvent de la commune.

Le certificat de conformité n'existe plus, seule la déclaration d'achèvement de travaux remis par le pétitionnaire fait foi.

M. Bernard BECQUERET demande si c'est toujours le Maire qui signe les arrêtés de délivrance du permis de construire ?

M. le Maire confirme que la D.D.E ne s'occupe que de l'instruction du dossier, l'arrêté de délivrance est toujours signé par l'autorité compétente, c'est-à-dire le Maire.

LE CONSEIL AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention Etat-commune concernant la mise à disposition des services de l'Etat pour instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols.

3. Convention tripartite entre le S.I.E.T.R.E.M., la commune et l'association « Jardiner Autrement » pour mise en place d'une opération-test de compostage individuel

M. le Maire expose que l'association « Jardiner Autrement » souhaiterait mettre en place, sur la commune de Chanteloup-en-Brie, une opération-test de compostage individuel des déchets ménagers. Chaque particulier traiterait lui-même ces déchets (pelouse, coquilles d'œuf, épluchures de légumes, etc..) pour faire du compost.

La commune et l'association « Jardiner Autrement » ont exposé ce projet au S.I.E.T.R.E.M. (Syndicat intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers) qui regroupe 29 communes et dispose de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères et de tous déchets assimilables ». A ce titre, il est en mesure de conduire une opération-test ponctuelle satisfaisant notamment aux critères d'éligibilité pouvant entraîner un soutien éventuel apporté dans ce domaine par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Par ailleurs, le S.I.E.T.R.E.M. a indiqué que le compostage individuel des déchets verts et ménagers ne pourrait se faire que sur demande de chaque commune volontaire, en parfaite transparence financière en ce qui concerne les opérations de mise à disposition des matériels.

L'opération-test doit comprendre notamment :

- ✎ une enquête auprès des ménages afin d'apprécier la sensibilisation et de déterminer les besoins en composteurs,
- ✎ une communication de pré-distribution,
- ✎ une journée de démonstration et d'information,
- ✎ une formation spécifique du personnel d'accompagnement,
- ✎ une ou plusieurs réunions publiques,
- ✎ une journée de retrait des composteurs,
- ✎ des opérations de suivi et bilan de l'opération-test.

Dans ce but, une convention tripartite a été préparée avec le S.I.E.T.R.E.M., la commune de Chanteloup-en-Brie et l'association « Jardiner Autrement » pour définir les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette opération-test.

M. Gérard WILLAUME informe que les trois partenaires ne souhaitent pas que la distribution des composteurs soit mise à la disposi-

(Suite de la page 5)

tion des usagers gratuitement si le sondage s'avérait négatif. De ce fait, il y aurait un investissement de la part des ménages qui serait entre 20 et 30 € afin de sensibiliser cette opération-test qui est unique.

On constate à ce jour qu'il y a plus de 60% de produits brûlés qui contiennent énormément d'eau et cela pose problème au niveau des brûleurs de l'usine d'incinération.

Cette opération se déroulera sur deux ans, elle débutera début 2008 et, à l'issue de ces deux années, un bilan sera fait. Les maisons individuelles recevront donc un questionnaire à retourner en mairie, pour l'instant les logements collectifs ne sont pas concernés.

M^{me} Claudine CHEVALIER expose qu'il est étonnant qu'une telle opération soit lancée à quelques mois des élections municipales et demande si l'ensemble des habitants de la commune est engagé dans cette opération et quel sera l'enjeu au point de vue financier pour la commune ?

M. le Maire répond que la commune, avec l'appui du S.I.E.T.R.E.M., effectuera l'enquête sur le territoire communal. Que le S.I.E.T.R.E.M., avec l'appui de la commune et l'association « Jardiner Autrement », établiront un bilan de l'enquête et feront une estimation du coût de l'opération, et au vu de ce bilan, la commune pourra décider à tout moment de l'abandon de l'opération.

M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET expose que compte-tenu à l'avenir de l'enjeu écologique, cette opération ne peut être que positive et prendre un effet pédagogique sur la population.

M^{me} Claudine CHEVALIER expose que l'opération-test est très intéressante, mais qu'il faut faire attention aux engagements financiers fait par la commune.

M. Gérard VAUTRIN expose que cette opération-test, qui ne durera que deux ans et ne risque pas d'engendrer de gros risques financiers vu la taille du projet, relève, soulignons-le, du domaine écologique. La convention intègre l'idée de protection de l'opération-test.

M. Nicolas VOSSART informe que le comité syndical du S.I.E.T.R.E.M. a voté à l'unanimité cette convention.

M. Gérard WILLAUME rappelle que c'est un engagement sur deux ans et ne comporte que des risques infimes sur les finances de la commune par rapport à d'autres conventions, dont les risques sont beaucoup plus importants.

Par la suite, les usagers pourront eux-même acquérir leur composteur.

M^{me} Florence ALCON demande si le composteur sera vraiment utile aux usagers ?

M. le Maire précise qu'une journée de démonstration et d'information, en date du 6 octobre 2007, a été organisée par l'association « Jardiner Autrement » et le S.I.E.T.R.E.M. Il y aura d'autres journées d'information.

LE CONSEIL AUTORISE par quinze voix pour et quatre abstentions (M^{mes} Claudine CHEVALIER, Martine BERNADAT, Florence ALCON et M. Alexandre DAUVERGNE), le Maire à signer ladite convention tripartite préparée avec le S.I.E.T.R.E.M. et l'association « Jardiner Autrement » définissant les conditions de mise en œuvre d'une opération-test de compostage individuel.

4. Approbation du rapport C.L.E.T.C. de la Communauté d'agglomération

La C.L.E.T.C. (Commission locale d'évaluation et des transferts de charges) se réunit chaque fois que la C.A.M.G. prend une nouvelle compétence ou intègre une nouvelle commune.

Elle s'est donc réunie le 20 septembre dernier pour traiter les dossiers suivants :

- l'extension du périmètre communautaire à Chalifert,
- le transfert de la piscine de Lagny-sur-Marne au 1^{er} janvier 2008,
- **la compétence politique de la Ville et notamment le dispositif contractuel de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (A.V.I.M.E.J.).**

Chaque commune appartenant à la C.A.M.G. doit approuver le compte-rendu de la C.L.E.T.C.

Les compensations financières sont figées à l'année d'entrée à la C.A.M.G.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le rapport de la C.L.E.T.C. soumis par la C.A.M.G.

5. Cession Z.A.C. Ferme du Pavillon « allée René-Poulain », « chemin de la Ferme » pour partie et « chemin des Graviers » pour partie

M. le Maire expose que, dans le cadre des travaux d'aménagement et d'infrastructures réalisés et remis en gestion au sein de la Z.A.C. « Ferme du Pavillon » par l'EPAMarne, les assiettes foncières suivantes doivent faire l'objet d'une cession, à l'euro symbolique.

La Z.A.C. de la Ferme du Pavillon étant totalement terminée, les parties publiques à savoir :

- ↳ allée René-Poulain,
- ↳ chemin de la Ferme, pour partie,
- ↳ chemin des Graviers, pour partie.

Ces espaces communs font désormais partie du domaine communal et sont donc à la charge de la commune : l'entretien des voiries, des espaces verts et de l'éclairage public. L'assainissement relève de la compétence de la Communauté d'agglomération.

M. Gérard VAUTRIN demande s'il y a une autre possibilité que la cession ?

M. le Maire répond que cela fait quatre ans que l'entretien de ces parties publiques est à la charge de la commune. C'est l'acte juridique qui fait foi et montre que ces parties publiques sont cédées.

M. Gérard WILLAUME explique qu'il y a deux actes officiels d'une part, la mise en gestion et, d'autre part, la cession de la propriété.

M. le Maire expose que les assiettes foncières concernées représentent une superficie totale de 3 389 m² réparties comme suit :

- ↳ 2 178 m² d'espaces revêtus réservés à la circulation piétonne, cycliste et automobile et parkings,
- ↳ 1 211 m² d'autres espaces (verts et décoratifs).

Après qu'il ait été procédé aux examens et vérifications nécessaires, au regard du dossier définitif, rien ne s'oppose à ladite cession.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le dossier définitif de la cession des assiettes foncières de l'allée René-Poulain, du chemin de la Ferme pour partie et du chemin des Gravieres pour partie.

DECIDE de transférer dans le domaine public communal les assiettes foncières de l'allée René-Poulain, du chemin de la Ferme pour partie et du chemin des Gravieres pour partie, soit une surface totale de 3 389 m².

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes afférents au projet de la cession, à l'euro symbolique, avec l'EPAMarne au profit de la commune des assiettes foncières des terrains susvisés.

DEMANDE à l'EPAMarne de faire procéder à la rédaction de l'acte de cession.

DONNE pouvoir à M. le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

6. Désignation d'un O.P.C. (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) pour l'école maternelle, la salle de restauration et sa cuisine et la halte-garderie

M. le Maire expose que la désignation d'un O.P.C. est liée à la construction de l'école maternelle, la salle de restauration et sa cuisine et la halte-garderie dont le permis de construire a été déposé le 21 août 2007.

Le marché de travaux qui va être lancé pour le choix des entreprises est constituée de 3 lots :

- 13- voiries, réseaux divers,
- 14- construction,
- 15- aménagement intérieur.

Du moment où un marché se divise en plusieurs lots, il est nécessaire de faire appel à un O.P.C. qui assure l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux de l'école.

L'appel d'offres ouvert a été lancé par le mandataire de la maîtrise d'ouvrage (EPAMarne) en date du 17 juillet 2007 pour une réception des offres, fixée au 14 septembre 2007.

Dix sociétés ont déposé leurs offres sous format papier dans les délais impartis. Huit candidatures ont été jugées conformes. La Commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des secondes enveloppes lors de sa séance en date du 17 septembre 2007.

Elle en a confié l'analyse à son mandataire (EPAMarne), suivant les critères fixés au règlement de la consultation :

- ↳ valeur économique : 40 %
- ↳ valeur technique : 60 %

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 12 octobre 2007, a apprécié l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères. Sur ces bases, elle a attribué le marché d'O.P.C. pour la réalisation de l'école maternelle, de la salle de restauration et sa cuisine et d'une halte-garderie à la société T.C.A. pour un montant de 48 690 HT, soit 58 233,24 TTC.

M^{me} Claudine CHEVALIER demande pourquoi les options et/ou variantes sont détaillées ?

M. le Maire répond que l'O.P.C. visionne les options et/ou variantes définies dans le dossier initial du concours.

LE CONSEIL AUTORISE, à l'unanimité, l'EPAMarne, en qualité de mandataire, à signer le marché relatif à la mission O.P.C. pour les travaux de l'école maternelle, de la salle de restauration et sa cuisine et de la halte-garderie avec la société T.C.A., pour un montant de 48 690 € HT, soit 58 233,24 € TTC (options comprises), offre retenue comme économiquement la plus favorable par la C.A.O.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur la fiche financière approuvée par le Conseil municipal en date du 8 septembre 2007.

7. Convention Conseil général-commune pour l'adhésion au FSL (Fonds Solidarité Logement)

M. le Maire expose que le projet de convention entre le Conseil général de Seine-et-Marne et la commune de Chanteloup-en-Brie est relative aux modalités de financement et de gestion du F.S.L. pour permettre aux familles relevant du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.).

La convention F.S.L. est applicable pour les communes dont le parc social dépasse 30 logements sociaux. La commune de Chanteloup-en-Brie dispose d'un parc de 33 logements sociaux et versera donc à cet effet 3 € par logement social, soit 99 € au total.

M. Bernard BECQUERET informe que la contribution de la commune est faible par rapport aux bailleurs et au Conseil général qui versent également des sommes au F.S.L. qui sont beaucoup plus importantes.

LE CONSEIL AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer ladite convention.

8. Dénomination des rues de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre

M. le Maire expose qu'en date du 15 octobre 2005, par délibération, le Conseil municipal de l'époque a décidé de dénommer « avenue du Chêne-Saint-Fiacre » la voie qui traverse d'est en ouest la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre et de dénommer « boulevard de la Plaine » la future RD5 qui contournera le bourg dans le sens nord-sud.

Par délibération, en date du 20 janvier 2007, le Conseil municipal a décidé de dénommer les rues de l'opération Bouygues Immobilier dans la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre selon les éponymes suivants :

- rue au nord de l'opération : « allée du Pré-Mallard »,
- rue perpendiculaire et au nord de l'avenue de la Jonchère : « rue des Chardons-Bleus »,
- rue perpendiculaire et à droite de l'avenue de la Jonchère : « rue des Valérianes »,

et de dénommer « Promenade du Lac » la rue allant de la future résidence « seniors » au bassin de rétention d'eaux d'orages qui sera aménagé.

Au vu des opérations immobilières de Parthéna et Résides Etudes, il convient de dénommer les voies qui relient ces futures opérations immobilières.

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

Pour la 1^{re} voie, il est proposé des noms de fleurs pour assurer la continuité de la dénomination des rues précédentes. A savoir :

- rue des Coquelicots,
- rue des Boutons d'Or,
- rue des Violettes.

Pour les autres voies, il est proposé des noms d'arbres au vu du rapprochement de ces voies avec le bois de Chigny et l'orée du bois.

Départ à 22 h 15 de M. Bernard BECQUERET, donne pouvoir à M. Gérard WILLAUME.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, après plusieurs propositions de retenir les éponymes suivants pour les différentes voiries de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre :

- avenue du Chêne-Saint-Fiacre,
- boulevard de la Plaine,
- allée du Pré-Mallard,
- rue des Chardons-Bleus,
- rue des Valérianes,
- rue des Coquelicots,
- allée des Prunus,
- allée des Ormes.

9. Informations diverses du Maire

9-1 Amendes de police

M. le Maire informe que le Conseil général a accordé la commune une subvention d'un montant de 5 976 € dans le cadre des amendes de police pour l'aménagement du parking rue de la Gare.

9-2 Épicerie de Chanteloup

M. Nicolas VOSSART se félicite qu'il y ait une nette amélioration en ce qui concerne l'épicerie générale de Chanteloup.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 20

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans le public.

LE MAIRE.

Réunion du lundi 10 décembre 2007

L'an deux mil sept, le 10 décembre, à 21 heures, le Conseil municipal de la commune de Chanteloup-en-Brie était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire.

Étaient présent(e)s :

M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS, adjointes au Maire et M. Gérard WILLAUME, adjoint au Maire.

M^{mes} Martine BERNADAT, Florence ALCON, Claudine CHEVALIER et Audrey VIEIRA, et M. Cédric MAIRE, Conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard BECQUERET (pouvoir Pierrette MUNIER),
M. Ali BOUCHAMA (pouvoir Gérard WILLAUME),
M. Alexandre DAUVERGNE (pouvoir Claudine CHEVALIER),
M. Jean-Pierre NICOL (pouvoir Marcel OULÉS),

M. Gérard VAUTRIN (pouvoir Maryse THÉAULT),
M. Nicolas VOSSART (pouvoir Cédric MAIRE).

Absent(e)s excusé(e) :

M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET,
M^{me} Pascale LIÉNARD,
M. Jacques PETEY.

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M^{me} Martine BERNADAT a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2007

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du 17 octobre 2007 et s'ils ont des observations à formuler.

LE CONSEIL APPROUVE ET SIGNE, par quatorze voix pour et deux voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER et M. Alexandre DAUVERGNE), le procès-verbal du 17 octobre 2007.

2. Décision Modificative n°3/2007

M^{me} Pierrette MUNIER explique que cette décision modificative est nécessaire pour procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-dessous pour faire face aux opérations financières et comptables de la commune.

Fonctionnement dépenses:

Chapitre 11 : - 27 170 €

Compte 6042 Achats de prestation de service	- 2 000 €
Compte 60611 eau et assainissement	- 9 400 €
Compte 60613 chauffage urbain	- 2 000 €
Compte 60631 fournitures d'entretien	- 2 000 €
Compte 60632 fournitures de petits équipements	- 2 000 €
Compte 61522 entretien des bâtiments	- 4 000 €
Compte 6226 honoraires	- 1 000 €
Compte 6227 frais d'actes et de contentieux	- 2 000 €
Compte 6228 rémunération diverse	- 1 000 €
Compte 6283 frais de nettoyage des locaux	- 1 770 €

Chapitre 12 : + 17 230 €

Compte 6218 autre personnel extérieur	- 86,16 €
Compte 6336 cotisations au CNFTP et CDG	+ 86,50 €
Compte 6411 rémunérations du personnel titulaire	+ 29 220,60 €
Compte 6413 rémunération du personnel non titulaire	- 14 483,41 €
Compte 6451 cotisations URSSAF	- 3 417,83 €
Compte 6453 cotisations caisse de retraites	+ 8 190,96 €
Compte 6454 cotisations ASSÉDIC	- 2 993,00 €
Compte 6458 cotisations aux autres organismes sociaux	+ 1 126,70 €
Compte 6475 médecine du travail	- 414,36 €

Chapitre : 65 : + 9 940 €

Compte 6554 contributions

aux autres organismes	+ 9 253,00 €
Compte 6558 autres contributions obligatoires	+ 687,00 €

TOTAL 27 170 €

(Suite page 9)

Investissement

Recettes :

Compte 2135 + 50 000 €

Dépenses :

Compte 1326 + 50 000 €

Compte 2135 - 746 123 €
Compte 2152 - 3 000 €

TOTAL - 749 123 €

Compte 2031 + 739 127 €
Compte 2188 + 8 410 €
Compte 2183 + 536 €
Compte 21578 + 1 050 €

TOTAL + 749 123 €

LE CONSEIL ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n° -2007.

3. Bons d'achat de fin d'année pour le personnel

M. le Maire expose que chaque année, l'ensemble du personnel communal reçoit un bon d'achat sur la base de 10 € par mois de présence, auquel s'ajoute l'achat d'un cadeau en nature d'une valeur de 30€, soit un bon d'achat de 120 € et 20 € pour les agents à temps non complet, soit un bon d'achat de 110 €.

Ce bon d'achat n'était valable que dans les magasins « CARREFOUR » et l'ensemble du personnel communal a demandé d'instaurer le bon d'achat sous forme de chéquier KADOC et souhaite inclure les 30 € dans le bon d'achat, dont le montant est :

- de 10 € par mois de présence pour les agents à temps complet, auquel s'ajoute un montant forfaitaire pour l'année de 30 €,
- de 20 € forfaitaires pour les agents à temps non complet.

La commune de Chanteloup comptant 33 agents à temps complet et 3 agents à temps non complet, ce qui représentera un coût total de 5 370 €.

M^{me} Claudine CHEVALIER demande sur quel budget est prise cette somme ?

M^{me} Pierrette MUNIER répond que c'est sur le budget de chaque exercice, en l'occurrence 2007 pour cette année.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, d'instaurer, pour le personnel communal, le principe d'un chéquier KADOC, dont le montant est :

- de 10 € par mois de présence pour les agents à temps complets, auquel s'ajoute un montant forfaitaire pour l'année de 30 €,
- de 20 € forfaitaire pour les temps non complets.

et ce, jusqu'à la modification ou l'annulation de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront prévues aux budgets des exercices concernés.

4. Contrat évolution logiciel comptable

M^{me} Pierrette MUNIER expose que dans le cadre de l'administration et de sa dématérialisation :

- dématérialisation des marchés publics,
- protocole ACTE : contrôle de l'égalité, documents administratif (arrêtés, délibérations),

- protocole PES (HELIOS) : finance/paie/facturation,
- état-civil, listes électorales.

Il devient indispensable de mettre à niveau ou moderniser l'outil informatique des services qui aujourd'hui ne permet pas cela.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, de signer un contrat avec la société JVS « Horizon Villages on-line » moyennant un loyer annuel de 4 200 € HT plus un droit d'accès la première année de 2 520 € HT comprenant l'offre suivante :

- attribution d'un chargé de clientèle privilégié,
- mise à disposition d'une bibliothèque de logiciels,
- formation sur les logiciels illimitée,
- assistance sur site et téléphonique illimitée,
- remplacement d'une ou d'un secrétaire absent(e),
- appui métier et technique sur les applications JVS.

Une partie de ce loyer sera inscrite en investissement.

AUTORISE M. le Maire à signer ledit contrat.

DIT que ces dépenses seront inscrites dans les budgets concernés.

5. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade des trois catégories : A, B et C

M. le Maire expose l'article 35 de la loi 2007-2009 du 19 février 2007 qui a pour effet de déterminer de nouvelles règles en matière d'avancement de grade au sein d'un même cadre d'emplois et de mettre fin ainsi au système des quotas fixés par voie réglementaire.

Les assemblées délibérantes sont désormais compétentes pour fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le nombre maximum de fonctionnaires susceptibles d'être nommés sur un grade d'avancement par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

L'avancement de grade devra être apprécié par la valeur professionnelle des agents mais aussi de leur expérience professionnelle.

Il appartient à chaque collectivité de fixer des taux de promotion. Certains critères peuvent être retenus à cet effet tels que :

- ⊗ l'âge des fonctionnaires,
- ⊗ disponibilités budgétaires,
- ⊗ évolution des missions et des effectifs,
- ⊗ reconnaissance de la valeur professionnelle,
- ⊗ formation,
- ⊗ réussite à l'examen,
- ⊗ responsabilité exercée,
- ⊗ encadrement de personnel,
- ⊗ technicité,
- ⊗ polyvalence, etc.

Deux critères figurant ci-dessus devront impérativement être pris en compte : la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à tous les grades d'avancement des trois catégories : A, B et C avec les taux de promotion proposés suivants :

- ⇒ cadre d'emplois de catégorie A : 100%
- ⇒ cadre d'emplois de catégorie B : 100%
- ⇒ cadre d'emplois de catégorie C : 100%

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion pour chacune des trois catégories comme suit :

- ⇒ cadre d'emplois de catégorie A : 100%
- ⇒ cadre d'emplois de catégorie B : 100%
- ⇒ cadre d'emplois de catégorie C : 100%

PRECISE que ces taux peuvent être revus chaque année.

(Suite de la page 9)

PRECISE que les décisions d'avancement relèvent de l'autorité territoriale en fonction de :

- la valeur professionnelle de l'agent,
- acquis de l'expérience,
- la réussite examen professionnel,
- l'évolution des missions,
- des disponibilités budgétaires.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs de chaque exercice budgétaire, chapitre 012.

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Comité technique paritaire.

6. Institution d'une indemnité d'astreinte

M. le Maire expose que, pendant la période hivernale, il est nécessaire de mettre en place une astreinte.

Cette astreinte sera assurée par les agents des services techniques pour la période du 17 décembre 2007 au 29 février 2008 du lundi 0 heure au vendredi 24 heures en cas de neige, verglas, gel.

Cette disposition nécessite une présence exceptionnelle des agents des services techniques de la voirie, une indemnité d'astreinte d'exploitation pour les interventions effectuées durant cette période, leur sera versée. Ces heures étant considérées comme du travail effectif.

M. Cédric MAIRE demande si l'agent des services techniques de la voirie qui est d'astreinte bénéficie d'un repos compensateur ?

M. le Maire répond que non dans la mesure où il s'agit d'une astreinte et non d'une permanence. L'agent d'astreinte n'est appelé à se déplacer qu'en cas de nécessité. Par ailleurs, l'agent percevra son indemnité pour sa semaine d'astreinte même s'il n'est pas amené à se déplacer et que les agents techniques ne peuvent bénéficier de repos compensateur.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité :

- de retenir le principe d'attribution d'une indemnité d'astreinte d'exploitation pour les interventions effectuées par les agents du service technique de la voirie durant cette période. Ces heures seront considérées comme du travail effectif.
- d'annuler la délibération du 30 mars 2004 concernant l'agent Yves CLAISSE pour ces mêmes motifs.

DIT que ces dépenses seront prévues aux budgets primitifs correspondants.

7. Rémunération des agents recenseurs pour recensement complémentaire 2007

M. le Maire expose que deux agents communaux ont effectué le recensement complémentaire pendant la période du 1^{er} au 15 octobre 2007 en dehors de leurs heures de travail respectives. Ce recensement permettra d'augmenter la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune. Ce recensement a eu lieu principalement dans les quartiers suivants :

- allée René-Poulain,
- 21 et 23, route de la Ferme du Pavillon,
- nouvelles constructions depuis 2002,
- nouveaux bâtiments rue de la Gare.

Au total, 92 logements ont été recensés. Grâce à ce recensement complémentaire, la commune compte aujourd'hui 2327 habitants dont 2008 habitants réels.

Il convient donc de rémunérer ces deux agents pour les opérations de ce recensement complémentaire 2007.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer un montant de 2,30 € par logement recensé et 2,20 € par feuille de logement EPA-Marne reversés à la commune, soit 4,50€.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice.

8. Proposition d'évolution des salaires des professeurs du service culturel non titulaires

M^{me} Pierrette MUNIER expose qu'en date du 6 septembre 2003, par délibération, le Conseil municipal a décidé la création de 17 postes d'agents non titulaires à temps non complet pour le service culturel et des loisirs.

Depuis cette reprise du service culturel par la commune en 2003, le salaire horaire des professeurs de la culture non titulaires des collectivités territoriales est resté constant.

Ayant reçu cette année les agents non titulaires du service culturel qui ont demandé une augmentation de leur salaire et afin d'éliminer les disparités salariales entre les différents agents d'un même service de la commune, il est proposé une augmentation du taux horaire des professeurs non titulaires du service de la culture, chaque année, sur la base de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, la mise en place d'une disposition générale permettant l'augmentation du taux horaire des professeurs non titulaires du service de la culture, chaque année, sur la base de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque exercice budgétaire.

9. Contrats d'assurance des risques statutaire

M. le Maire expose qu'il a reçu un courrier du Centre de gestion de Seine-et-Marne, en date du 12 octobre 2007, expliquant que les dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 permettent les communes de donner pouvoir au Centre de gestion pour leur compte de souscrire des contrats d'assurance pour les risques statutaires de leurs agents.

Au vu :

- de la complexité de la mise en concurrence des contrats,
- de l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,
- de la possibilité pour le Centre de gestion de souscrire un tel contrat pour le compte de la commune en mutualisant les risques.

Déjà près de 400 collectivités de Seine-et-Marne ont confié cette mission au Centre de gestion. Plus le regroupement est important, plus le Centre de gestion peut faire jouer la concurrence par le recueil d'un nombre significatif de candidatures, de favoriser la transparence et la sincérité en matière d'offre financière, de limiter le phénomène de hausse tarifaire due à l'augmentation de la sinistralité et d'obtenir des conditions générales au moins équivalentes, voire supérieures, à celles actuellement en vigueur dans notre commune.

M. le Maire propose de mandater le Centre de gestion de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée.

La durée du contrat est de 4 ans et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009. Si les conditions obtenues par le Centre de gestion ne nous convenaient pas, nous ne signerons pas l'avenant de l'adhésion au contrat considérant le nombre croissant de dossiers à traiter et à financer.

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

M^{me} Claudine CHEVALIER s'interroge sur les conséquences à terme de la pérennité des petites sociétés d'assurance ?

M. Gérard WILLAUME informe qu'il y a de moins en moins d'assurances qui souhaitent signer des contrats avec les collectivités.

LE CONSEIL DECIDE, par quatorze voix pour et deux abstentions (M^{me} Claudine CHEVALIER et M. Alexandre DAUVERGNE), de charger le Centre de gestion de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise pour plusieurs établissements publics territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à effet du 1 janvier 2009,
- régime du contrat : capitalisation.

AUTORISE le Maire à signer les conventions en résultant.

10. Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution gaz

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'a pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 porte sur la modification du régime des redevances pour l'occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose :

- de retenir le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ; suivant la formule $100 \text{ €} + (0,035 \times L)$,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondante au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323,
- que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le montant de la redevance pour l'année 2007 est d'environ 276 €.

LE CONSEIL ADOPTE, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

11. Contrat pour l'utilisation de la piscine municipale de Lagny 1^{er} semestre 2008

M^{me} Maryse THÉAULT expose que chaque année une classe va prendre des cours de natation à la piscine municipale de Lagny-sur-Marne qui deviendra au printemps prochain le Centre nautique de Marne-et-Gondoire.

Cela nécessite donc de passer un contrat d'utilisation pour la période du 7 janvier au 16 juin 2008, soit 18 séances, pour un montant de 1 646,46 €.

M. le Maire informe que cette délibération prendra fin dès l'ouver-

ture du Centre nautique de Marne-et-Gondoire. L'ouverture est prévue pour avril 2008.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le contrat « piscine municipale », pour l'année 2008.

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat.

DIT que cette délibération prendra fin dès l'ouverture du centre nautique de Marne-et-Gondoire.

DIT que les dépenses correspondantes seront prévues au budget de l'exercice concerné.

12. Changement de dénomination de voirie

M. le Maire expose qu'en date du 15 octobre 2005, par délibération, le Conseil municipal a décidé de dénommer « avenue du Chêne-Saint-Fiacre » la voie qui traverse d'Est en Ouest la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre et de dénommer « boulevard de la Plaine » la future RD5 qui contournera le bourg dans le sens Nord-Sud.

Après une réunion en date du 16 novembre dernier avec les services postaux de Bussy-Saint-Georges et Serris, la Mairie de Montévrain et Immobilière Frey, il s'avère qu'à la demande des services postaux, pour répondre correctement à la gestion du tri postal, il est nécessaire de procéder au changement de la dénomination d'une partie de la voirie dénommée « avenue du Chêne-Saint-Fiacre » partant du boulevard de la Plaine jusqu'au rond-point de la RD231.

Cette modification d'éponyme est due principalement par la fait que, sur la commune de Montévrain, il existe déjà « rue du Chêne-Saint-Fiacre » et « place du Chêne-Saint Fiacre » entraînant des confusions d'adressage postal et d'erreurs potentielles.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'éponyme suivant pour la voirie partant de l'intersection du boulevard de la Plaine jusqu'au rond point de la RD 231 :

- « avenue de la Ferme-Briarde ».

13. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement – année 2006

M. le Maire expose que chaque année la C.A.M.G. envoie le rapport annuel concernant le prix et la qualité du service assainissement.

En 2006, la compétence assainissement appartenait au fermier « LA SAUR » sur notre commune et depuis avril 2007, c'est « VEOLIA » qui a repris cette compétence.

Chaque commune appartenant à la C.A.M.G. doit donner son avis sur ce rapport.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

14. Accord de principe sur une subvention communale pour « classe de découverte » - année 2008

M^{me} Maryse THÉAULT présente au conseil le projet de classe de découverte, proposé par l'organisme « VVL », que la Caisse des écoles souhaite organiser à Meaudre, qui est un petit village montagnard traditionnel à 1012 m d'altitude situé dans le parc naturel du Vercors (environ 36 km de Grenoble), du 19 au 23 mai 2008, soit 5 jours.

C'est la classe de CM2 de M^{me} Bernadette CHAVASSIEUX qui partira pour ce séjour, soit 31 élèves.

Les thèmes de cette classe de découverte seront l'escalade et la spéléologie.

Le trajet s'effectuera en train de Paris jusqu'à Grenoble et ensuite par une navette en car jusqu'à Meaudre.

Le coût total de cette classe de découverte s'élèvera à 11 377 €, soit

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

367 € par enfant (pension complète et voyage compris), gratuité pour les enseignants.

Le financement comprendra :

- participation de la Caisse des écoles,
- participation des familles (paiement en trois ou quatre fois),
- subvention du Conseil général,
- bénéfice de la vente d'objets au marché de Noël,
- subvention de la Commune.

Les familles qui rencontreraient des difficultés financières pourront s'adresser au C.C.A.S. pour le financement de tout ou partie de ce séjour.

Elle demande au Conseil de donner un accord de principe sur une subvention versée par la commune à la Caisse des écoles sur le budget 2008.

LE CONSEIL DONNE, à l'unanimité, un accord de principe pour le versement d'une subvention communale, d'un montant de 4 300 € pour le départ en classe de découverte de la classe de CM2. Cette subvention sera inscrite au budget prévisionnel 2008.

15. Informations diverses

15-1 Marché de Noël

M. le Maire informe que le marché de Noël aura lieu le samedi 15 et le dimanche 16 décembre 2007 à la salle Van-Dongen et qu'il y aura un concert à l'église le samedi 15 décembre à 20h30.

15-2 Vœux du Personnel

M. le Maire informe que les vœux au personnel auront lieu le jeudi 10 janvier 2008 à 19 heures – salle Van-Dongen.

15-3 Vœux du Maire

M. le Maire informe que les vœux du Maire à la population auront lieu le samedi 19 janvier 2008 à 18 heures – salle Van-Dongen.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 heures

M. le Maire demande si des personnes dans le public souhaitent poser des questions.

Aucune question n'est posée par le public.

LE MAIRE.

UN CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR A CHANTELOUP-EN-BRIE



Il faut aussi rechercher dans la pratique du rugby, en qualité de joueur d'abord, puis, quand l'âge fut venu, d'éducateur et de dirigeant, les vertus de solidarité et d'entreprise. Ces vertus ont permis à Jacques, de réussir à marier les qualités du manager de société qu'il est devenu avec celles, qui ont toujours été les siennes, de militant syndicaliste et coopératif, soucieux des intérêts de ceux qui participent, par leur engagement, au développement et au fonctionnement de ce type de sociétés, où l'Homme n'est pas considéré comme un simple rouage du système.

Je tiens, au nom du Conseil municipal et de tous les Chanteloupiens, à féliciter notre ami Jacques Petey pour cette haute distinction qui, aujourd'hui, honore l'ensemble de son parcours personnel.

Le 5 février, sous les lambris de l'Hôtel de Castries, à Paris, M^{me} Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, remettait les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur à Jacques Petey, Président de la Fédération nationale des SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production) du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) et Président-Directeur Général de la SCOP La Moderne.

Cette haute distinction que la République remet à ses enfants les plus méritants, représente, pour Jacques, l'aboutissement d'un parcours personnel exceptionnel.

Entré dans la vie active à 19 ans, en 1970, il

rejoindra une première SCOP en 1974, avant d'intégrer en 1980 La Moderne. Il en deviendra, en 1992, le P.D.G. En 1994 il est élu Président de la Fédération Ile-de-France des SCOP pour accéder, en 2004, au poste de Président national.

Entre temps, en 2002, Jacques Petey a été décoré de l'Ordre National du Mérite.

Chanteloupien de 1983 à 2006, il s'est toujours investi dans la vie associative, et a rejoint l'équipe municipale de Gérard Willaume en 2001.



Marcel OULÉS,
Maire.

INAUGURATION DU CLOS DU CHÊNE

Jeudi 7 février dernier, avait lieu l'inauguration officielle du pôle commercial Clos du Chêne. Vous trouverez ci-dessous le discours prononcé par M. le Maire lors de cette cérémonie ainsi qu'un article sur ce pôle commercial « vert » au label « VALORPARK ».

DISCOURS DU MAIRE



Il y a 14 mois, lors de la pose de la première pierre de ce pôle commercial « Clos du Chêne », nous nous donnions rendez-vous pour l'inauguration. Personnellement, j'avais, à l'époque, un peu de mal à imaginer qu'en si peu de temps nous puissions arriver à un tel résultat. Le challenge d'ouverture avant la date du 31 décembre 2007 me paraissait difficile à relever.

Je dois reconnaître aujourd'hui, que le travail accompli tout au long de l'année passée a porté ses fruits, au-delà de notre attente, puisque les premières enseignes ont ouvert leurs portes dès le 7 novembre dernier. Le mérite en revient aux différents partenaires : le maître d'ouvrage, l'Immobilière Frey, le maître d'œuvre, l'architecte, Jean-Marie Lattard, et tous les intervenants techniques qui ont construit cet équipement d'envergure et de grande qualité.

Ce pôle commercial, répond en tous points aux souhaits de la commune de Chanteloup-en-Brie. Il représente, sur le terrain, le démarrage de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre, pour la partie activités, quand, au même moment, sortent de terre les premières habitations qui, à terme, en 2015, accueilleront 1500 nouveaux habitants.

Son intégration parfaite dans notre territoire, en matière d'architecture, de respect de l'environnement et de confort des visiteurs, répond à nos préoccupations d'élus, soucieux que les notions de développement durable et de haute qualité environnementale soient des éléments déterminants dans les choix que nous faisons pour tous nos projets d'aménagement.

Avec sa vingtaine d'enseignes, sur la partie Chanteloup, c'est un centre attractif qui est proposé à nos résidents et aux visiteurs de passage qui sont autant des consommateurs. Il contribuera sans nul doute à renforcer la réputation de Chanteloup en matière de capacité d'installation de nouvelles activités économiques dans un cadre environnemental de qualité exceptionnelle.

En inaugurant, aujourd'hui, notre parc commercial du « Clos du Chêne », se concrétisent les mois, ou plutôt les années, d'efforts qui ont été nécessaires pour construire cette ZAC, pour la

voir enfin fonctionner, pour être persuadés que, très vite, d'autres bâtiments sortiront de cette terre fertile de Brie, pour assurer, dans d'autres domaines qui, traditionnellement, en ont fait sa richesse, le bien-être de ceux qui ont choisi d'y vivre et d'y travailler.

Plus haut, je parlais du confort des visiteurs. Je crois que la prise en compte d'une meilleure signalisation du site en faciliterait l'accès à tous ceux qui, même équipés de GPS, s'égarerent encore dans la nature alentour.

De même en me tournant vers les élus du Conseil général, je leur rappellerai l'urgence qu'il y a à réaliser dans sa totalité le doublement de la R.D. 231 afin d'adapter cet axe routier aux besoins spécifiques des Zones d'activités économiques qu'il traverse.

Je ne voudrais pas, non plus, terminer ce discours sans souhaiter la bienvenue à toutes les enseignes qui ont choisi de s'installer au « Clos du Chêne » et en saluer les managers et leurs collaborateurs qui vont contribuer à faire vivre ce parc commercial.

Merci à toutes et à tous.

Marcel Oulés,
Maire.

Clos du Chêne, le laboratoire des retail parks écologiques « Greencenter® » d'Immobilière Frey

Conçu et développé par Immobilière Frey, le retail park environnemental Clos du Chêne est situé au cœur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, sur les communes de Chanteloup-en-Brie et de Montévrain (Val d'Europe). Premier parc commercial de la génération 'Greencenter®', il s'intègre parfaitement dans ce territoire précurseur en matière d'urbanisme et de respect de l'environnement en Ile-de-France.

Ouvert au public depuis trois mois, Clos du Chêne a déjà accueilli de nombreux visiteurs en provenance de l'Est francilien et



devrait atteindre son rythme de croisière en mai prochain, avec l'ouverture de « Boulanger ».

Avec 31 enseignes sur une surface commerciale de plus de 31 000 m², Clos du Chêne est le premier pôle de moyennes surfaces spécialisées dans l'équipement de la personne et de la maison de la Ville Nouvelle de Marn-la-Vallée.

L'ensemble de 10 hectares se développe autour de larges espaces verts - qui représentent une surface de 25000 m² -, avec 850 arbres (chênes, pins noirs et sylvestres, ormes, pommiers fleurs, cerisiers pomme...), 31 300 arbustes et 15 200 plantes couvre-sol pour habiller le parking de 1 168 places.

Clos du Chêne, pilote des parcs commerciaux écologiques de nouvelle génération.

Fidèle à sa philosophie de précurseur sur son marché, Immobilière Frey intègre depuis quelques années une dimension environnemen-

(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

tales fortes dans chacun de ses projets de retail park, en prenant en compte systématiquement les préoccupations écologiques. Cette démarche s'est concrétisée par l'élaboration du premier concept de parc commercial environnemental de nouvelle génération, appelé « Greencenter® », qui sera entièrement réalisé selon les normes de Haute Qualité Environnementale (HQE) respectant les principes d'éco-construction, d'éco-gestion et certifié ISO 14001.

« Clos du Chêne est le premier laboratoire de 'Greencenter®'. Le parc présente quelques éléments clés de l'arsenal écologique développé dans notre full concept. Ce test grandeur nature nous a permis de constater que les différents objectifs techniques que nous nous étions fixés en termes de protection de l'environnement sont bien respectés. Avec ce projet, nous sommes fiers de pouvoir confirmer le développement de notre démarche environnementale, unique à ce jour dans le monde de la promotion immobilière commerciale », précise Antoine Frey, Président du Directoire d'Immobilier Frey.

Après la labellisation en novembre dernier du « Parc des Trois Frontières », Immobilière Frey reçoit aujourd'hui le label Valorpark® pour l'ensemble commercial du Clos du Chêne. Cette distinction décernée par le CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux) atteste de la conformité



de la réalisation d'un parc d'activités commerciales à des critères d'aménagement de qualité. Ce label a pour objectif de revaloriser l'image de l'immobilier commercial périurbain, notamment auprès des enseignes, des consommateurs et des Pouvoirs publics.

Un engagement fort dans la protection de l'environnement

Pilote du concept 'Greencenter®', Clos du Chêne réunit de nombreuses innovations qui participent concrètement à la protection de l'environnement. Ainsi, les révolutions concernent des dispositifs de récupération des eaux de pluies, des eaux des terrasses, de recyclage et valorisation des déchets du Clos du Chêne et de valorisation des espaces verts.

Les enseignes présentes au Clos du Chêne

Ce retail park de nouvelle génération rassemble 31 enseignes, implantées sur des surfaces commerciales allant de 115 à 2 700 m². Sont représentées les grandes marques spécialistes de l'équipement de la personne et de la maison comme Afflelou, Aubert, Bata, Boulanger, Casa, C&A, Complices, Gêmo, Heytens, Hygena, Intersport, Ixina, Jouetland, La Halle !, La Halle aux Chaussures, La Maison de la Literie, Milonga, Orchestra, Poltronesofa, Pomme de Pain, The Phone House et Univers du Tapis.

Clos du Chêne propose en outre, dans un cadre très verdoyant, un grand espace de jeux équipé réservé aux enfants sur près de 400 m².

Clos du Chêne : LA ZONE D'ACTIVITÉ INAUGURÉE !

Labellisé pour sa prise en compte de l'environnement, le Clos du Chêne joue la carte du recyclage et des économies d'énergie.



Habillement, chaussures, literie, meubles et décoration... 31 enseignes parmi les plus connues ont ouvert leurs portes sur les communes de Chanteloup et Montévrain, le long de la départementale 231.

Cette nouvelle zone commerciale, le Clos du Chêne, constitue le premier pôle de moyennes surfaces spécialisées dans l'équipement de la personne et de la maison, à Marne-la-Vallée. Elle s'étale sur 10 hectares avec une surface de vente de 27 549 m², 25 422 m² sont consacrés aux espaces verts. 1166 places de stationnement pourront accueillir les adeptes du shopping dans les deux magasins d'alimentation et restauration, huit en équipement de la personne, quinze en équipement du ménage et six en culture, cadeaux et loisirs.

L'ouverture de ces 31 enseignes aura permis de créer plus de cinq cents emplois. Une ouverture partielle du site avait eu lieu en septembre 2007, avec quinze commerces. Aujourd'hui, 7 février, les 31 enseignes annoncées sont en

place, l'heure est à l'inauguration officielle.

De nombreux élus locaux et régionaux étaient accueillis par Antoine Frey, président du directoire d'Immobilier Frey, Michel Jeanjean sous-préfet de Seine-et-Marne, les conseillers généraux Vincent Toni et Jacques Calvet, la députée Chantal Brunel, les maires des communes de Chanteloup, Montévrain, Michel Chartier, président de Marne-et-Gondoire. Après moult discours et congratulations, l'assistance était conviée à l'incontournable buffet.

Un centre labellisé

Un label pour un aménagement de qualité. Cette distinction a été décernée au Clos du Chêne par le CNC (Conseil national des centres commerciaux) qui atteste de la conformité de la réalisation d'un parc d'activités commerciales à des critères d'aménagement de qualité.

Ce label a pour objet de revaloriser l'image de l'immobilier commercial périurbain, notamment auprès des enseignes, des consommateurs et des pouvoirs publics. Après passage du jury - et un avis favorable pour le Clos du Chêne - quelques points d'aménagement doivent être revus et améliorés : l'accès par la départementale 231 qui reste quelque peu aléatoire, une signalétique défaillante et des points noirs concernant

l'utilisation du parking dont les voies de circulation sont en labyrinthe.

Les places de parking, insuffisantes et rapidement saturées, ternissent le portrait idyllique tracé. De vastes trottoirs permettent, de manière circulaire et sans interruption dans le shopping, de passer d'un magasin à l'autre, et ce, à l'abri en cas d'intempérie.

Le Clos du Chêne, réalisé par le groupe Immobilière Frey, présente quelques éléments clés de l'arsenal écologique. Antoine-Frey, président du directoire d'Immobilier Frey, précise que "ce concept environnemental est unique à ce jour dans le monde". Ce parc respecte l'environnement : verdure, espaces verts, écologie et économie d'énergie sont de rigueur pour cet ensemble commercial (avec récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, équipement de plaques photo-voltaïques sur les toitures bâtiments et un procédé unique en France avec le recyclage par pyrolyse des déchets des magasins pour produire du gaz destiné au chauffage des bâtiments). Le Clos du Chêne est, au final, une belle réalisation où il est agréable de faire son shopping.

J. Besnier.

Source : « La Marne ».

A propos du centre commercial Clos du Chêne

- Promotion et maîtrise d'ouvrage: Immobilière Frey
- Commercialisation: Immobilière Frey
- Architecte: Jean-Marie Lattard
- Paysagiste: Pierre Georgel - Comptoir des Projets
- Architecte-conseil de l'EPAMarne : Gilles Bouchez
- Montant total de l'investissement: 35 millions d'euros

- Surface totale: 31 000 m²
- Surfaces commerciales de 115 à 2 700 m²
- Enseignes: Afflelou, Aubert, Babou, Bata, Boulanger, Casa, C&A, Complices, Gêmo, Heytens, Hygena, Intersport, Ixina, Jouetland, La Halle, La Halle aux Chaussures, La Maison de la Literie, Laurie Lumière, Milonga, Orches-

- tra, Poltronesofa, Pomme de Pain, The Phone House et Univers du Tapis.
- Parking paysagé de 1 168 places
- Zone de chalandise: 280 000 habitants à environ 15 km

RECENSEMENT DE LA POPULATION AN 2008 2008 HABITANTS

Coïncidence ? Assurément ! Parfois, les chiffres offrent des surprises... Il y a ceux qui leur font dire tout et leur contraire, et puis il y a les chiffres qui tombent, comme ça, sans que personne n'y puisse rien...

Donc, à la demande de la Mairie, 2008 habitants ont été recensés en fin d'année 2007. A ce propos, nous remercions les nouvelles familles qui ont fait l'objet de ce recensement complémentaire et qui ont accueilli nos deux secrétaires dans les meilleures conditions pour répondre à leurs nombreuses questions.

Alors, pourquoi ce recensement complémentaire de la population ?

Il s'agissait tout d'abord d'avoir une vue exacte de la population en prenant en compte les logements construits et occupés depuis 1999, date du dernier recensement général.

Ensuite nous voulions faire le point des logements en cours de construction, donc non occupés. A cet effet, la loi indique que, pour ces derniers, l'I.N.S.E.E. applique un ratio de 4 habitants fictifs par logement. Ce qui a, bien entendu, été fait et porte au total le nombre d'habitants à Chanteloup à 2.388.

Enfin et surtout, cette démarche a eu pour conséquence heureuse de déclencher, pour cette année, la révision à la hausse du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui sera versée à la commune par les services de l'Etat au début de l'exercice budgétaire.

Conclusion : Chanteloup-en-Brie bénéficiera, cette année, d'une augmentation sensible de cette dotation dont nous attendons prochainement des services fiscaux le montant réel. Ce qui représente, à nos yeux, un juste retour des choses au regard des efforts entrepris par notre commune en matière d'offre de logements nouveaux réclamés, voire exigés, par l'Etat et sa loi Solidarité Renouvellement Urbain (S.R.U.).

UN CONTRAT RÉGIONAL POSSIBLE

Et puis, le fait d'avoir dépasser le seuil des 2 000 habitants permet à la commune de solliciter et de percevoir des subventions, notamment par la signature de contrats régionaux, couplés à des contrats départementaux intéressants, pour réaliser des équipements publics d'importance.

Gérard Willaume,
Adjoint au Maire.

JARDINER AUTREMENT

Opération composteurs (suite)



Nos composteurs cheminent... mais un peu plus lentement que prévu. Des contraintes administratives et la mise en place du nouveau conseil syndical du S.I.E.T.R.E.M. après les élections municipales ralentissent le planning initialement prévu.

Réservez déjà votre matinée du 29 mars prochain : nous vous convions à une réunion publique à la salle Cartier-Bresson (au 1^{er} étage) . Le S.I.E.T.R.E.M. indiquera toutes les étapes du processus et l'association *jardiner autrement* vous

parlera de la fabrication du compost ; le tout appuyé par des diaporamas. D'ici là, vous aurez reçu une nouvelle lettre du S.I.E.T.R.E.M.

Une bonne nouvelle : les composteurs seront en bois et bien conçus.

Perspective alléchante, non ?

Alors, rendez-vous le 29 mars à la salle Cartier-Bresson à 10 heures.

COMPOSTAGE - OPÉRATION PILOTE

Bilan de l'enquête des ménages et estimation de l'opération

L'enquête auprès des habitants de Chanteloup-en-Brie et l'environnement a remporté un véritable succès. En effet, sur 650 questionnaires envoyés par le S.I.E.T.R.E.M. en collaboration avec l'association *Jardiner autrement*, 73 réponses ont été retournées.

Sur ces 73 réponses :

- 58 souhaitent la fourniture d'un composteur,
- 23 souhaitent concevoir leur propre composteur (8 usagers ont coché les deux cases).

6 réponses concernent des parcelles d'une surface supérieure à 1000 m². Elles correspondent à l'éventuelle distribution de 2 composteurs.

La demande minimum est donc de 58 + 6 = 64 composteurs.

15 réponses ne souhaitent pas recevoir un composteur.

6 réponses ne souhaitent pas pratiquer le compostage.

A partir de ces réponses, il est envisagé d'établir des demandes de subventions sur la base de 150 composteurs tout en se limitant à une première tranche de 100 (pour tenir compte des retardataires).

Coût estimé de l'opération :

- Achat de composteur 150 x 52,00 € = 7 800 €
- Actions de communication = 1 600 €
- Suivi / Évaluation = 300 €
- Modèle de démonstration = 150 €
- Formation du personnel = 500 €
- Total H.T. = 10 350 € (valeur février 2008)



DÉCHÈTERIE DU SIETREM
DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
ZA La Courtilière - 3, rue du Grand Pommeraye

En 2007, le tri de papiers et d'emballages cartonnés a permis d'épargner la coupe de 17,5 tonnes de bois.

- 3770 tonnes de journaux magazines = 9,5 tonnes de bois économisées,
- 2165 tonnes de cartons et assimilés, = 5,5 tonnes de bois économisées,
- 104 tonnes de briques alimentaires, = 2,5 tonnes de bois économisées.

RECYLUM



Les lampes à économie d'énergie doivent être recyclées. Écologiques et économiques, les lampes basse consommation et les tubes fluorescents - dits « néons » - sont recyclables.

Ne les jetez plus à la poubelle.

Vous pouvez désormais les rapporter en magasin ou dans une déchèterie participante.

CONCOURS REGIONAL 2007 DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



A l'occasion du concours régional des villes et villages fleuris et de l'amélioration du cadre de vie, le Jury régional a visité votre commune, titulaire d'une deuxième fleur.

« Lors de leur visite dans votre commune, les membres du Jury ont apprécié la qualité du fleurissement et les efforts réalisés pour l'amélioration du cadre de vie de vos habitants.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous informer que le Jury régional, a décidé de confirmer CHANTELOUP- EN-BRIE à son niveau de classement actuel. Nous tenons à vous apporter tous nos encouragements pour l'évolution du fleurissement de votre ville.

La remise des prix du concours se déroulera pour la deuxième année consécutive à l'occasion du Salon de la Nouvelle Ville organisé par l'Association des Maires de l'Île-de-France du 3 au 5 juin 2008, après les élections municipales. »

Le Président du Comité Régional du Tourisme.



BICHONNER SON BALCON

La terre colle vraiment aux chaussures dans le jardin, tandis que les perce-neige commencent à faner, comme les narcisses jaunes qui sont épanouis depuis un bail sur les talus du périphérique parisien. Les iris des jardins ont commencé à pousser : dans le Midi, ils sont épanouis.

Sur le balcon, les géraniums n'en finissent pas de fleurir, tandis que les surfinias marquent le pas. On verra ce que ces pétunias géants donneront en mai, si le gel les épargne. Après tout, il fera peut-être - 20°C dans une semaine... comme les Parisiens de 1708 avaient pu le vérifier quand ils ont vu la température passer de 10°C à - 20°C en l'espace de deux jours, au mois de janvier... et comme ils ont pu le vérifier, mais en moins rude, en février 1956.

Il est bien possible que de ces surfinias on fasse des boutures, seule façon de reproduire fidèlement cet hybride d'origine japonaise, objet de croisements génétiques de plusieurs pétunias cultivés dans les jardins et d'espèces « sauvages » de grand développement dont la qualité de floraison n'était pas la qualité première.

On a arraché depuis quelques semaines les caïeux des glaïeuls d'Abyssinie pour constater que les petits « machins » qu'on avait achetés font désormais cinq centimètres de diamètre. En mars, ils seront replantés dans de la terre neuve. Ils pourront épanouir en juillet-août leurs magnifiques fleurs blanches tachées de marron, et surtout embaumer chaque soir les alentours. C'est vraiment une

plante à cultiver sur un balcon et bien évidemment au jardin dans un coin ensoleillé. Son seul défaut : elle ne résiste pas au froid hivernal.

Un *Solanum rantonetti* a perdu toutes ses feuilles, mais son bois est vert sous sa fine écorce. Ce petit pied de rien du tout, acheté au printemps 2007, est devenu un gros buisson dépassant le mètre de hauteur. Il n'a pas cessé d'épanouir quantité de fleurs bleu foncé pendant tout l'été, et jusque tard en automne. En revanche, donnée pour résister à la sécheresse, cette plante s'est montrée plutôt soiffarde.

Mais les insectes ravageurs l'ont épargné tout l'été. Ce qui n'a pas été le cas d'un datura arbustif (brugmansia de son vrai nom) qui va repartir illico dans le jardin d'où il vient, car traiter contre les acariens et les insectes un balcon bien venteux c'est assurément envoyer des produits pas très sympathiques chez les voisins... Certains un peu cintrés du ménage vous le font remarquer sans ménagement. De fait, leur balcon est un désert. Tandis que

d'autres voisins, inspirés, plantent le leur ! La sagesse est donc de privilégier des plantes indemnes de maladies et d'insectes ravageurs. Au jardin, bien sûr, mais plus encore en ville, sur un balcon ou un appui de fenêtre. Donc pas de rosiers, pas de fuchsias, pas de lantanas, pas de chèvrefeuilles, pas de daturas : ils sont attaqués par l'oïdium, les pucerons, les aleurodes et les acariens. Il va falloir réfléchir à ce que, nous allons planter.



TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



Les haies végétales et les arbres des propriétés riveraines ou voisines des voies publiques et des passages piétonniers **DOIVENT ÊTRE TAILLÉS RÉGULIÈREMENT** afin que les automobilistes ne deviennent pas

des auteurs involontaires d'accidents et que les piétons ne soient pas gênés, ni ne risquent pas d'être blessés par des branchages dépassant des clôtures.

IMPORTANT : tout arbre ou haie végétale ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur en

limite séparative et être plantée au minimum à 0,50 m de ces limites. Les arbres à hautes tiges plus de 2 mètres doivent être plantés à 4 m des limites séparatives. La meilleure période pour tailler les haies de conifères sont les mois commençant par un A (avril-août).

ÇA REDÉMARRE ! HEURES DE TONTES

Jours ouvrés
de 7 heures à 20 heures.

Samedis
de 9 heures à 12 heures
et de 15 heures à 19 heures.

Dimanches et jours fériés
de 10 h 30 à 12 heures.



MAISONS ILLUMINÉES

Sélection du jury communal



Le jury communal a proposé la liste suivante pour le Concours départemental 2007-2008 des maisons illuminées.

M. et M ^{me}	Couderc	29, rue Qui-Chante
M. et M ^{me}	Merili	39, rue Qui-Chante
M. et M ^{me}	Bolus	63, avenue de la Jonchère
M. et M ^{me}	Duquin	42, rue Qui-Chante
M. et M ^{me}	Moya	19, promenade Buissonnière
M. et M ^{me}	Cotterez	15, rue Qui-Chante
M. et M ^{me}	Genteur	36, avenue du Bois de Chigny
M. et M ^{me}	Del Frade	2, cour Qui-Chante
M. et M ^{me}	Chiatante	21, rue des Semailles
M. et M ^{me}	Londéchal	49, rue Qui-Chante
M. et M ^{me}	Faussou	10, promenade Buissonnière
M. et M ^{me}	Austruy	20, avenue du Bois de Chigny

M. et M ^{me}	Vernay	17, promenade Buissonnière
M. et M ^{me}	Grenier	22, rue de la Meunerie
M. et M ^{me}	Robert	1, rue Qui-Chante
M. et M ^{me}	Debuisson	23, promenade Buissonnière
M. et M ^{me}	Kovacevic	24, rue de la Meunerie
M. et M ^{me}	Mesdon	56, avenue du Bois de Chigny
M. et M ^{me}	Burgniard	7, rue Fabre Déglantine
M. et M ^{me}	Hayet	18, avenue du Bois de Chigny
M. et M ^{me}	Voisine	4, rue des Champs Robaille
M. et M ^{me}	Volland	2, rue des Champs Robaille
M. et M ^{me}	Barrière	14, promenade Buissonnière
M. et M ^{me}	Gautier	12, promenade Buissonnière



MAISONS FLEURIES

Résultat du concours départemental



Fleur d'Argent	M. et Mme	MATHON	1, chemin de la Bergère
Fleur de Bronze	M. et Mme	ROCHETTE	34, av. du Bois de Chigny
Fleur de Bronze	M. et Mme	DELFRADE	2, rue Qui-Chante
Fleur de Bronze	M. et Mme	COUDERC	29, rue Qui-Chante
Fleur d'encouragement	M. et Mme	BERNIER	5, rue du Moulin Bourcier
Fleur d'encouragement	M. et Mme	GENTEUR	36, av. du Bois de Chigny
Fleur d'encouragement	M. et Mme	MARTIN	49, av. de la Jonchère
Fleur d'encouragement	M. et Mme	HOURIEZ	9, rue de la Meunerie
Fleur d'encouragement	M. et Mme	LINGUA	61, av. de la Jonchère
Fleur d'encouragement	M. et Mme	RODRIGUES	11, av. de la Jonchère
Fleur d'encouragement	M. et Mme	DUQUIN	42, rue Qui-Chante
Fleur d'encouragement	M. et Mme	GEORGE	2, rue des Moissons
Fleur d'encouragement	M. et Mme	ESCRIVA DOURNEL	3, rue des Moissons
Fleur d'encouragement	M. et Mme	RAILLET - POTONIER	6, rue des Champs-Robaille
Fleur d'encouragement	M. et Mme	GAUTIER	12, promenade Buissonnière
Fleur d'encouragement	M. et Mme	MASSART	10, av. du Bois de Chigny
Fleur d'encouragement	Mme	MINARD	1, allée Forestière
Fleur d'encouragement	M. et Mme	SALMON	32, rue des loups
Fleur d'encouragement	M. et Mme	DESPRAT	20, rue Qui-Chante



PROTÉGEONS ET ÉCONOMISONS L'EAU

Extrait du livre de Y. PACCALET : « L'humanité disparaîtra bon débarras ! »

« Un frisson d'eau sur de la mousse... »

Aujourd'hui, l'Afrique centrale récite Verlaine ! Au Burundi, à deux mille cinquante mètres d'altitude, une humble pyramide marque le lieu d'une auguste naissance: celle du Nil.

L'eau qui chante près de moi courra six mille sept cents kilomètres avant de s'unir à la Méditerranée. J'y trempe la main. *Quaerere fontes Nili* (« Chercher les sources du Nil ») : ce proverbe latin résume la curiosité humaine ; notre aptitude au rêve ; notre envie de savoir. Désormais, la quête humaine risque de se résumer en un verbe : survivre !

Ce ruisseau s'appelle Kasumo. Il alimente la Luvironza, qui grossit la Ruvuvu, qui file dans le Nyawarongo, qui se jette dans l'Akagera, qui va au lac Victoria. Le Nil Blanc s'échappe de cette mer intérieure, bouillonne en Ouganda et tombe de trente-six mètres aux chutes Kabalega : fracas liquide et fumée d'argent... Il paresse dans le lac Albert, puis se perd dans les marais du Sadd, au Soudan. A Khartoum, il fusionne avec son *alter ego*, le Nil Bleu, venu des montagnes d'Éthiopie. Les jumeaux réunis se lancent dans la traversée du plus vaste désert du monde: le Sahara. Désormais sans adjectif, le Nil entre dans l'Histoire. Voici l'eau de pharaon. Le miroir du Sphinx.

Je contemple le filet qui glougloute et scintille. J'enjambe le fleuve enfant. Un pied sur chaque rive, je me donne l'illusion d'être un géant debout sur l'Afrique.

Le Nil apporte la vie dans le quart nord-est de ce continent. Il y a abreuvé et arrosé les plus fascinantes civilisations. Aujourd'hui, il devient l'objet de sanglantes batailles. Cent cinquante millions d'habitants peuplent son bassin. A qui appartiennent ses eaux ? Aux Tutsi et aux Hutu des sources ? Aux Ougandais et aux Tanzaniens du lac Victoria ? Aux Éthiopiens ? Aux fellahs du Soudan et d'Égypte ? Aux électriciens de Roseires et d'Assouan ? Aux citadins de Khartoum et du Caire ?

Chacun revendique cette richesse. Mais le fleuve s'épuise. Barré, détourné, canalisé, pompé de toutes parts, il se vide. Il n'offre plus de substance à la Méditerranée. Damiette et Rosette - les deux branches de son delta - sont presque à sec.

L'eau liquide a permis la vie sur la Terre. Elle la conditionne et l'entretient. L'humanité est une fiéffée buveuse, même si certains de ses représentants ne fonctionnent pas à *raqua simplex*. La molécule H₂O devient un motif de discorde. Jadis, c'était un don du ciel. De nos jours, on y voit une marchandise. Demain, ce sera un produit stratégique...

Les guerres de l'eau ont commencé. Elles seront de plus en plus forcenées. Les humains s'étriperont pour des rivières ou des aqueducs. Des pans entiers de notre planète vivront le syndrome de ces voyageurs perdus dans le désert et auxquels il reste un fond de gourde. Vont-ils partager ? Dans les romans et les films, le méchant meurt, piqué par un scor-

pion. Dans la réalité, la caravane n'est composée que d'égoïstes, dont le venin s'appelle « arme à feu » et n'a pas d'antidote.

L'eau est consubstantielle à la vie. Indispensable à l'homme, aux animaux et aux plantes. À l'industrie, à la production d'énergie et aux transports... L'eau des océans abonde, mais elle est salée. L'eau douce est rare (deux et demi pour cent de l'hydrosphère) et surtout solidifiée dans les calottes de l'Antarctique et du Groenland. L'eau douce liquide est rarissime (sept pour mille du total). L'homme en prélève environ cinq mille kilomètres cubes par an. Il en utilise (et en gaspille !) des quantités inégales selon qu'il est Américain (sept cents litres par personne et par jour), Européen (trois cents litres), ou Africain (trente litres). Aujourd'hui, un milliard trois cents millions de nos congénères (un sur cinq) n'ont aucun accès à l'eau potable. Dans vingt ans, ils seront trois milliards (deux sur cinq). Avec des tragédies sanitaires - famines et épidémies : choléra, dysenterie, paludisme, bilharziose, onchocercose...

A la source du Nil, je songe au roman de science-fiction de Frank Herbert, *Dune*. Sur la planète Arrakis, l'eau est devenue si rare que les habitants doivent revêtir une combinaison spéciale, appelée « distille », qui transforme leur sueur en eau potable...

En sommes-nous déjà là ? Pas si loin...

D'un côté, je n'imagine pas que notre espèce deviendra plus altruiste. De l'autre, il est impossible d'alimenter les robinets du monde en dessalant l'eau de mer (avec quelle énergie ? le pétrole ? le nucléaire ?) ou en allant remorquer les icebergs de l'Antarctique (que, de toute façon, le réchauffement climatique fait fondre de plus en plus vite). Par conséquent, je proclame solennellement ouverte la guerre universelle de l'eau.

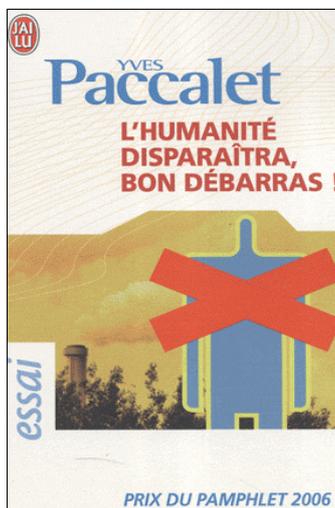
Nous en vivons les escarmouches.

Israël n'occupe pas le plateau du Golan pour des raisons stratégiques, mais parce que ce massif alimente le Jourdain et la nappe aquifère de Judée-Samarie. L'eau de l'Euphrate appartient-elle à la Turquie, à la Syrie ou à l'Irak ? *Quid* de celle du Rhin, de l'Oder ou du Danube qui sillonnent l'Europe ? De celle du Sénégal, du Zambèze, du Colorado, du Paraguay, du Brahmapoutre ou du Mékong ? De l'énorme Congo et du géant Amazone ? Déjà, sur l'Oussouri, la Chine et la Russie (au temps de l'URSS) se sont déclaré la guerre de l'Amour !

Autrefois, vous mettiez un fleuve et vous aviez un problème de frontière. Désormais, vous faites couler une rivière et vous déclenchez une bataille de l'eau.

Sur les hauts plateaux d'Afrique, je ne rêve pas seulement à l'histoire de l'humanité, qui a débuté dans ces contrées avec l'australopithèque et *Homo erectus*. Je vois s'avancer le spectre menaçant des guerres de la soif.

Il nous faudrait un improbable sursaut de sagesse pour que, demain, le Nil Blanc et le Nil Bleu ne se changent pas en Nil Rouge...



La vallée de la Gondoire : Un site classé au centre du territoire



Intégré au réseau des circulations douces

Les circulations douces de la Brosse et de la Gondoire font partie du « Schéma global de circulations douces » irriguant à terme les secteurs 1, 2, 3 et 4 de Marne la Vallée. Ce schéma s'organise dans les grandes lignes autour d'un axe est-ouest reliant Noisy-le-Grand à Chessy, via le bord de la Marne d'un côté et la vallée de la Gondoire plus au sud (en passant par la base de loisirs et de plein air de Torcy), ainsi que deux axes nord-sud reliant les bords de la Marne et la forêt de Ferrières (en passant dans le bois de Chigny).

Intégré au milieu naturel et urbain

Le réseau de circulations douces relie les grandes zones naturelles et patrimoniales, et est connecté avec les pôles d'attraction et de vie (Saint-Thibault-des-Vignes, Guermantes, Chanteloup-en-Brie...). Il intègre au territoire une trame de châteaux et d'éléments patrimoniaux (parcs, patrimoine aquatique, patrimoine rural...) et procède à une redynamisation écologique du cours d'eau.

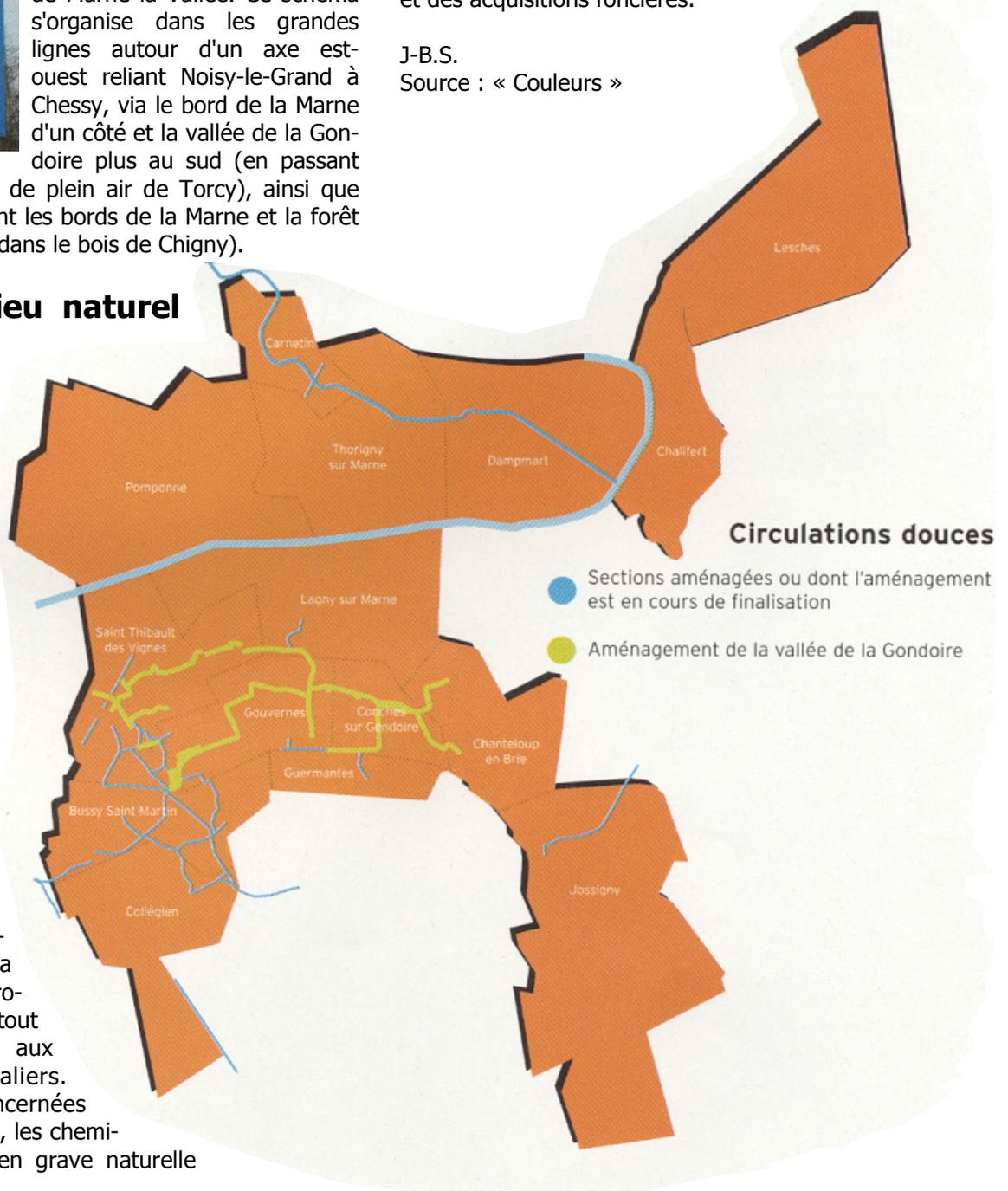
Dans la continuité et en harmonie avec les aménagements récents de la vallée de la Brosse, ce projet s'adresse donc tout autant aux piétons, aux cycles ou aux cavaliers. Selon les zones concernées (milieu naturel, urbain...), les cheminements pourront être en grave naturelle ou en revêtement coloré.

24 mots de travaux

Après, notamment, l'obtention de la déclaration d'utilité publique et de l'arrêté d'autorisation de travaux en site classé, la Communauté d'agglomération a programmé les opérations sur vingt-quatre mois. Débutées en octobre sur les communes de Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire et Saint-Thibault-des-Vignes, elles se poursuivront en 2008 sur les communes de Bussy-Saint-Martin, Gouvernes, Guermantes et Lagny-sur-Marne au gré de l'avancement des travaux et des acquisitions foncières.

J-B.S.

Source : « Couleurs »



Circulations douces

- Sections aménagées ou dont l'aménagement est en cours de finalisation
- Aménagement de la vallée de la Gondoire

Communiqué sur les activités de l'Office de Tourisme

Les rendez-vous du Printemps des Petits Visiteurs de Marne et Gondoire

A l'étang de la Loy

Le mercredi 26 mars à 15 heures, découverte de la Faune de l'étang de la Loy et de la Mare avec les Environn'hôtes.

Dans la Vallée de la Brosse

Le samedi 5 avril à 15 heures, participe à la sauvegarde de ton environnement en nettoyant en famille le ru de la brosse avec les Environn'hôtes.

R.D.V. au moulin Russon.

Au lavoir de Gouvernes

Le samedi 3 mai à 15 heures et 16 heures, contes au lavoir avec Hélène Loup, sur la vie rurale ses lavandières et ses histoires fantastiques.

Places limitées. Réservation indispensable à l'Office de Tourisme de Marne-et-Gondoire 01.64.02.15.15.

Exposition des illustrations du concours des Coteaux de la Brosse

Du 4 au 22 mars 2008, l'Office de Tourisme de Marne-et-Gondoire expose les illustrations du concours organisé par l'association des Coteaux de la Brosse. Votez pour votre dessin préféré. Le gagnant verra son illustration sur les étiquettes de la cuvée 2008.

Office de Tourisme de Marne et Gondoire – 1, place de la Fontaine – Lagny-sur-Marne.

Au moulin Russon...

Le samedi 15 mars à 18 h 30, découvrez le moulin Russon à la lueur des lanternes.

Réservation impérative. Places limitées. – 01 64 02 15 15.

Le dimanche 16 mars de 14 heures à 17 heures et le dimanche 13 avril de 15 heures à 18 heures : démonstration de fabrication de farine

Découvrez le guide des Métiers d'Art

Le mercredi 26 mars dès 10 heures, l'Office de Tourisme met l'artisanat d'art à l'honneur. Rencontrez un artisan de Marne-et-Gondoire qui vous confiera ses trucs et astuces. Appréciez ses démonstrations et feuillotez le guide des métiers de l'art !

Office de Tourisme de Marne-et-Gondoire – 1, place de la Fontaine – Lagny-sur-Marne.

V^e édition de « Promenons-nous dans ... »

D'avril à septembre, les dimanches matins, partez accompagnés d'un habitant à la découverte du patrimoine de Marne-et-Gondoire. Beaucoup de surprises cette année pour ce rendez-vous désormais traditionnel. Calendrier prochainement disponible sur www.marneetgondaire.fr/ot ou sur demande au 01 64 02 15 15.

Le moulin Russon fête la « Journée des Moulins et du Patrimoine Meulier d'Europe ».

Le dimanche 18 mai, au moulin Russon visites commentées à 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30 et 17 h 30 : démonstrations de fabrication de farine. Gratuit

Moulin Russon – rue du Lavoir – Bussy-Saint-Georges.

Festival PrinTemps de Paroles #5

J'y pense, je n'oublie surtout pas, je réserve dans ma tête, je ne fais surtout rien le 3^e week-end de mai, je me projette ce jour-là dans le parc, je n'accepte d'aller à aucun mariage, je surligne dans mon agenda 2008, je le copie deux fois et plus, je mets un post-it à côté de mon lit, j'en parle, j'apprends la date par cœur, je récite, je révise, je me fais des interros surprises, je demande à mes amis de m'y faire penser, je me fais tatouer, je flèche le parcours, je mets mes enfants sur le coup, j'invite mes petits cousins et tata Suzanne (peut-être), je fais sonner mon réveil, je me fais une antisèche sous le bureau, je l'écris sur l'ardoise de la cuisine, j'anticipe, je ventile, je le note ...

Les 17 et 18 mai 2008
au Parc Culturel de Rentilly.

Croisières fluviales sur la Marne

Dimanche 4 mai, croisière thé dansant.

Dimanche 25 mai, croisière commentée « les femmes et la Marne ».

Réservation impérative à la Maison Fluviale
01 60 36 08 04.

Couleur Jardin en Marne-et-Gondoire

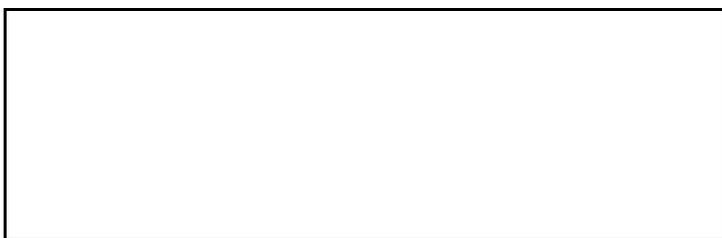
Le samedi 31 mai, le dimanche 1^{er} juin et mercredi 4 juin, des animations familiales pour redécouvrir le Parc des Cèdres à Conches et le Parc Culturel de Rentilly. Un « voyage des plantes » avec une grande chasse aux trésors, une promenade contée nocturne, de nombreux ateliers...

Inauguration du jardin écologique du Moulin Russon

Recevez les infos mensuelles directement par courriel ! Il vous suffit de transmettre votre email à officedetourisme@marneetgondaire.fr.

L'Office de Tourisme de Marne-et-Gondoire, place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne, est à votre disposition du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30.

www.marneetgondaire.fr/ot



INFO
LA NOUVELLE
ÉCOLE

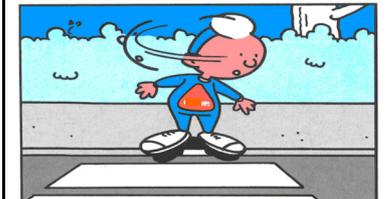


Lundi 18 février, le panneau du permis de construire de la future école maternelle et de la halte-garderie à Chanteloup-en-Brie a été posé par l'EPAMarne. La pose de la première pierre est prévu début avril 2008. L'ouverture se fera en septembre 2009.

Maryse Théault,
Adjointe au maire
chargée des affaires scolaires.



Respecte bien le panneau de STOP



Regarde à gauche, à droite puis de nouveau à gauche avant de traverser la rue.

AU PAYS DE FLANE LA CIGALE
Spectacle de Noël pour les écoliers du Loupiot
Organisé par la Caisse des Écoles



Il était une fois, Flane, la cigale bien nommée. La belle est malheureuse, elle se sent rejetée, différente car elle n'aime pas travailler. Certains diront qu'elle est paresseuse, mais elle préfère chanter, s'émerveiller d'un rien et lorsque l'hiver arrive, elle n'a plus de quoi manger.

Si on passait l'hiver ensemble

Les fourmis, peut-être, pourraient l'aider, mais il lui faut trouver l'entrée de la fourmilière... Flane restera-t-elle à la porte ou bien sera-t-elle enfin acceptée ?

Librement inspirée de la fable de La Fontaine, la comédie musicale présentée aux enfants par la compagnie Thymélé est pleine de clins d'œil, de chansons, de moments drôles et parfois dramatiques.

Un complot se trame en coulisse, le caporal et la manipulatrice fourmi rouge veulent prendre le pouvoir. Heureusement, c'est un conte pour enfants et le pire n'est jamais sûr.

On chante, on rit et on applaudit !

Les enfants participent, crient, protestent contre l'injustice « non ! ce n'est pas Flane » la responsable de l'attentat au puceron contre la reine, c'est un piège !

Mieux vaut alors avoir le beau rôle dans l'histoire et même si le Prince, un peu maladroit, n'est pas à la hauteur des attentes de flane qui rêve d'amour, notre candide cigale trouvera bientôt de nouveaux amis.

Vous l'avez compris, c'était Noël avant l'heure grâce à la Caisse des Écoles et la complicité des comédiens de la compagnie Thymélé : Jessie (Flane), Christelle (« fourmi la fourmi », la nourrisse, la reine), Philippe (le caporal), et Luc (le soldat, le Prince). Nous les remercions vivement de nous avoir procuré le bonheur, l'énergie et l'émotion d'un vrai spectacle vivant.

Il se murmure qu'un disque du spectacle serait en préparation... Mais chuuut ! Nous vous en dirons plus le moment venu.

YB - Service Culturel



INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2008-2009
NOUVEAUX ARRIVANTS ET ENFANTS NÉS EN 2005

LUNDI 14 AVRIL et LUNDI 19 MAI

Maternelle de 13 h 30 à 16 h 30 et Primaire de 15 h 30 à 17 h 30.

SE MUNIR :

- Livret de famille.
- Fiche d'inscription mairie (pour les nouveaux élèves).

- Certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école).
- Carnet de santé.

Tous les nouveaux élèves doivent s'inscrire auparavant sur les listes en MAIRIE même s'ils viennent de la maternelle de Chanteloup-en-Brie.

RÉOUVERTURE DU CLAJ

Le CLAJ a réouvert ses portes avec la venue d'Andréa MARCHAND, nouvelle animatrice du Centre de loisirs action jeu-nesse (en remplacement de Stéphane BONNEVILLE).

De nombreux jeunes âgés de 11 à 15 ans ont déjà pris possession des lieux les mercredis dans une ambiance conviviale (ouverture de 14 heures à 19 heures).

Pour les vacances scolaires de février, des ateliers sont en place, notamment un stage graff avec un intervenant. Des sorties vélos

pour les filles, atelier tatouages éphémères, initiation équitation, kar-ting, bowling, tennis ou encore des tournois, etc.

Venez avec vos copains et copines !

Pour tous renseignements ou inscriptions concernant les vacan-ces scolaire, adressez-vous à Carole FAUCHON au 01.64.12.74.57 ou en mairie auprès de Stéphanie PAILLERON au 01.64.12.74.50.

1 ^{re} semaine	25 février	26 février	27 février	28 février	29 février
Matin	10 heures - 12 heures Tennis 	FERMÉ	10 heures - 15 heures Repas oriental « salle des fêtes » 	10 heures - 11 h 30 Atelier tatouages éphémères 11 h 30 - 13 h 30 Karting	FERMÉ
Après-midi	14 heures - 19 heures Accueil - info activités 15 heures - 17 h 30 Projection film	14 heures - 19 heures Accueil 14 h 30 - 16 h 30 Tennis	15 heures - 17 heures Accueil - Divers jeux 17 heures - 22 h 30 Ciné + MacDo	14 heures - 19 heures Accueil Divers jeux Ateliers tatouages éphémères	14 heures - 19 heures Accueil 13 h 30 - 17 heures Initiation équitation départ en vélo réservé aux filles (7 places)
2 ^e semaine	03 mars	04 mars	05 mars	06 mars	07 mars
Matin	FERMÉ	10 heures - 12 heures Atelier tatouages éphémères 	10 heures - 12 heures Réunion info atelier Graff*	10 heures - 11 h 30 Atelier tatouages éphémères 11 h 30 - 13 h 30 Karting 	FERMÉ
Après-midi	13 h 30 accueil 15 heures - 17 h 30 Tournoi amical « Billard » 	14 heures - 17 h 30 Accueil Divers jeux 18 heures à 22 heures Sortie Bowling	14 heures - 19 heures Accueil 15 heures - 18 heures Stage graff* 20 heures - 22 h 30 Projection foot	14 heures - 19 heures Accueil 15 heures - 18 heures Stage graff* 	14 heures - 19 heures Accueil 15 heures - 18 heures Fin de stage graff* 18 h 30 - 21 heures Sortie cosmic-laser

* Les réalisations du stage graff seront exposées lors de l'exposition de peinture et de sculpture à Chanteloup-en-Brie du 29 mars au 6 avril à la salle des fêtes.

ÇA BOUGE AU CENTRE DE LOISIRS !

Sur chaque vacances scolaires au centre de Loisirs, nous proposons aux enfants un thème :

A la Toussaint, nous avons fêté Hallo-ween.



A Noël, nous avons décoré tout le centre de loisirs pour la venue des cadeaux. En février, nous allons travailler sur les pays chauds et les pays froids.

Voici quelques activités proposées aux enfants par l'équipe d'animation :

- Repas autonome italien,
- Match de hockey,
- Fabrication d'esquimau,
- Poker des Caraïbes et du Canada,
- Sorties thématiques,
- Masques en argiles,
- Atelier mosaïque...

Bonnes vacances aux enfants du Centre de Loisirs

Nous rappelons au parents que les inscriptions aux vacances scolaires sont définitives et ne peuvent être annulées.

Voire règlement intérieur sur :

www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Carolle Fauchon,
directrice du CLSH.



SALON DU LIVRE

Lire aujourd'hui à Chanteloup-en-Brie

Est-ce un défi de lire de nos jours ? Les livres n'ont ils plus la cote ? Toujours est-il que le Salon du livre de novembre n'a pas attiré le public escompté... Retour sur un salon que l'on aurait aimé plus fréquenté.

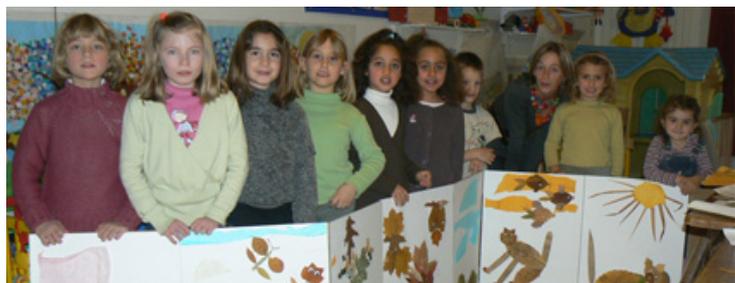
Fréquentation moyenne

Le public n'a que modérément partagé l'enthousiasme des écrivains, éditeurs et libraires venus présenter leurs ouvrages ce week-end du 15 et 16 novembre dans la salle des fêtes Van-Dongen.

Les contes pour enfants de l'association Démons et Merveilles, les éditions In-Texto, Tant Mieux Records, la librairie Marqu'ta page de Paris, les éditions ABM... proposaient pourtant un panel varié d'ouvrages pour la jeunesse ou les adultes.



L'affluence fût plus nombreuse le dimanche à l'occasion des animations proposées comme l'atelier arts plastiques pour les enfants, La lecture poétique d'Anne Mounic ou la pièce de théâtre de Courteline, « La peur des coups », présentée par la compagnie Thy-mélé.



Les salons du livre qui avaient lieu dans la région ce même week-end n'ont pas attiré plus de visiteurs, eux aussi confrontés à une relative désaffection des publics.

Une formule renouvelée en 2008

L'équipe du Salon du livre vous donne rendez-vous l'année prochaine avec une nouvelle programmation concentrée sur la journée du dimanche.

Nous retrouverons certains des acteurs qui nous ont fait confiance cette année et nous vous proposerons un choix plus large d'ouvrages et d'animations autour du Livre et de la lecture.

YB - Service Culturel



En lien avec la 30e exposition de peintures et sculptures

Le Service Culturel de la Mairie organise

UN STAGE DE POTERIE ADULTE
VENDREDI 14 & SAMEDI 15 MARS

Animé par l'artiste Marie-Laure Griffie - Atelier de la Ferme du Pavillon

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

01 64 12 74 54 / 06 20 72 83 37

NOËL A CHANTELOUP :

Marché et concert dans l'église

En cette fin d'année 2007, les exposants du traditionnel marché se sont retrouvés dans la salle des fêtes Van-Dongen. Plus de trois cent



visiteurs ont profité des premiers délices de Noël en famille, goûtant du miel, du pain d'épice ou flânant parmi les stands de décorations, de bijoux et de beauté.

Nouveautés

Une bonne odeur de jus de fruits chauds, à la pomme, au raisin et aux épices concoctés par l'ASSEC, l'association qui s'occupe de l'église, vous ravissait dès l'entrée.

Les étales de l'école du Loupiot, animés par une joyeuse troupe de « commerciaux en herbe » ont également bien fonctionnés. Les enfants ont bien joué le jeu et les ventes permettront de financer une partie de leur voyage dans le Vercors.



Mais le stand préféré des petits cette année fût pro-

(Suite page 24)

(Suite de la page 23)



blement celui de Jenny. Ses gâteaux décorés dans la plus pure tradition américaine se sont tous très bien vendus. Une fillette était visiblement ravie de sa sucrerie en forme de petite fille, une pâtisserie appétissante comme un dessin d'enfant : « il est beau mon gâteau ! »

Récit d'un samedi soir enchanté

De l'aveu de tous, le concert de l'école de musique à l'église, fût une vraie réussite. Les enfants avaient envie de bien faire, ils ont montré leur talent naissant, au piano comme en chant.



« Lady blues » exécuté à six mains, le solo de Théo, 6 ans, et la chanson « Vois sur ton chemin » reprise avec les adultes en ont surpris plus d'un.

Mention spéciale à Ludovic qui nous a gratifié d'une improvisation brillante, saluée par le public. Nous le suivrons dans ses futurs projets artistiques.

L'enseignement des professeurs de piano, de solfège et de chorale porte ses fruits de Noël, nous avons passé d'agréables moments de musique partagés.

YB
Service Culturel



Théâtre improvisé

Match retour Chanteloup-en-Brie/Emerainville



La salle Van-Dongen était comble à l'occasion du traditionnel match d'improvisations de février. La nouveauté? cette année : une confrontation entre les jeunes de deux cours différents. Les professeurs sont donc devenus entraîneurs, les élèves, acteurs et les spectateurs, jury, le temps d'une soirée.

Même si la joute reste amicale, elle avait des allures de western - un des thèmes très réussi par les deux équipes en piste : les *Chabalources* et les *Narcoleptiques*. Mention spéciale au « cactus » et à la « botte de paille » qui se reconnaîtrons.

Un exercice exigeant, un spectacle amusant.

Cris de guerre sympathiques, maillots blancs pour les uns, oranges pour les autres, le match d'improvisations obéit à des règles et des valeurs comparables à celles des sports d'équipe, même s'il laisse la part belle aux talents individuels et à l'inspiration du moment.



C'est un défi difficile à relever pour les jeunes comédiens. La performance a lieu en direct, un sujet est tiré au sort, la préparation réduite à trente secondes. Le public vote pour le groupe qui, à ses yeux, a livré la meilleure prestation. Mais le choix des spectateurs n'est pas toujours objectif... C'est là qu'intervient l'arbitre. Il explicite les règles, compte les fautes de jeu et attribue les points.

Aléatoire mélange de contraintes et de libertés.

Ni oui ni non, dramatique, yaourt, play-back, alphabet... Les thématiques imposées pimentent aussi la partie. Les joueurs doivent être à l'écoute de leurs équipiers, de leurs adversaires et de l'arbitre qui chronomètre, indique le temps restant.

Les sujets énoncés par l'arbitre sont aléatoires : « J'ai toujours rêvé d'être une hôtesse de l'air », « Chirurgie esthétique », « La philosophie du cornichon » et l'on est souvent surpris par l'inventivité des comédiens sur scène. Les *Chabalources* l'ont finalement emporté mais, là n'est pas l'essentiel.

Le spectacle, offert à tous les publics, petits et grands rassemblés, nous a touché, fait rire et crier pour notre équipe préférée. On aime ce théâtre qui défoule et ne cesse de faire de nouveaux fans.

YB - Service Culturel

PROJECTION PRIVÉE à la Comédia

Soirée des Courts Métrages

Minuit Passé, impasse Lamier, Paris 11^e. Le rendez-vous fixé par la production - un carton bleu nuit, confisqué dès l'entrée - indiquait mercredi 30 janvier 20 h 30. Drôle d'endroit pour aller au cinéma et déguster des chocolats.

Les équipes des films nous attendaient dans la pénombre, tendus comme une arbalète. 10, 3, 28 minutes pour convaincre. On joue sa vie à chaque fois dans ces cas-là, sur quelques mètres de pellicule.

Plusieurs échos de cette soirée vous parviendront sans doute. Le public de Chanteloup-en-Brie, nombreux dans la salle, ne manquera pas de vous donner sa version des faits. Mais surtout n'en croyez rien. Voici comment tout a commencé...

Un soir, dans le bois de Chigny. Un officier est tué alors qu'il aurait du rester dans la voiture. L'IGS, la police des polices, est chargée de l'enquête. Le récit des inspecteurs est confus, contradictoire. Les indices minces et les faits troublants : un trafiquant notoire, Louis Tiriez, retrouvé mort en compagnie de ses gardes du corps. Un parapluie. Une ex-droguée flinguée sur le parking, près de la halle. Aucune trace de drogue.

Critique subjective : le film est efficace et prenant, le scénario bien ficelé, l'image de qualité, la tension palpable. Crédible et très réussi, on aurait aimé en voir plus. *VERSION(S)*, le film policier de A. Barthélemy et K. Sardet a reçu le prix du meilleur montage lors du festival international « 48 hours film Project » de la ville de Paris.

*
**

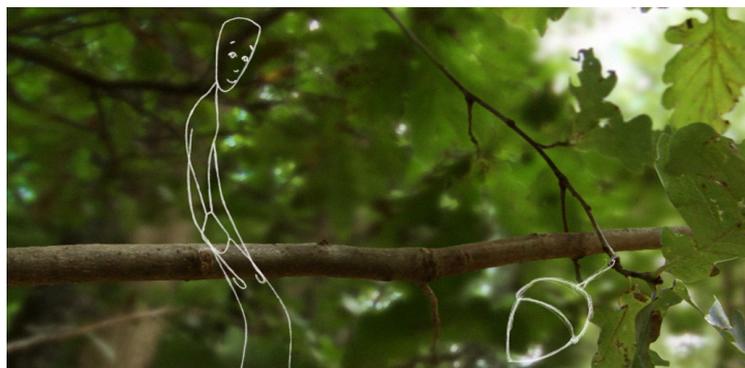


Le vent souffle et emporte au loin un être fin comme du fil à travers la ville et ses dangers. Échapper aux pas des passants, prendre l'air en équilibre sur une roue de vélo, s'envoler gonflé comme un ballon, telles sont les aventures de SYLV, génie sylvestre, frêle et gracieux, chargé de faire éclore la vie.

Critique subjective : et si c'était ainsi que naissent les choses sous le regard des hommes ? Ce conte remarquable de poésie nous touche et nous ramène à l'essentiel. Vivement la version longue!

D'IMPERCEPTIBLES AVENTURES, film d'animation de Jérémie Pouchard.

*
**



OBSCUR, film d'épouvante d'Anthony Barthélemy et Kevin Sardet.



Critique subjective : la mise en place est classique du genre : une jeune comédienne plaisante, se filme en direct, dans la voiture qui emmène une joyeuse troupe en week-end à la campagne. Là, les choses se gâtent dans cette maison sans électricité, où le spectateur perd le fil de l'intrigue. Le parti-pris esthétique de l'obscurité, ne permet plus de développer la psychologie des personnages et le huis-clos perd beaucoup de son intérêt.

*
**

Pour finir ou, devrais-je dire, pour commencer, car les choses ne se sont pas tout à fait passées dans cet ordre là, *NOS AMIS LES HUMAINS* de Bernard Werber.

Critique subjective : un documentaire construit sur l'idée originale que quelqu'un nous observe et analyse nos mœurs perçues comme étranges et venues d'ailleurs. Habitudes et manies de l'espèce humaine, séduction homme-femme, pas étonnant que Claude Lelouche se soit intéressé à cet OVNI.

La nuit est tombée sur Paris. Les humains quittent la salle obscure et se regroupent à l'extérieur pour fumer et bavarder. Les mots résonnent sur le trottoir, puis les bruits s'éloignent. Chacun rentre chez soi, des étoiles plein la tête.

YB - Service Culturel.

A NOTER

EXPOSITION de peintures et sculptures - Salle des fêtes Van-Dongen, 30^e édition !

SAMEDI 29 MARS AU DIMANCHE 6 AVRIL

CONCERT « Rock in Chanteloup » - Salle des fêtes Van-Dongen - VENDREDI 11 avril



Association Sportive
de Chanteloup-en-Brie

Le dimanche 27
janvier 2008,
s'est déroulé le

traditionnel cross de Chanteloup-en-Brie organisé par l'équipe de l'ASC.

Dés 7 h 30, les premiers bénévoles ont rejoint la salle Van-Dongen, pour les derniers préparatifs (vérification du balisage, mise en place de la sono, installation du ravitaillement).

A 8 h 30, les premiers participants viennent s'inscrire, avant d'aller s'échauffer sur un parcours blanchi par la gelée matinale. En effet il fallait un peu de courage, le thermomètre indiquait 2°.

Courses :

- 800 m pour les enfants de 6 à 9 ans (34 participants).
- 1 200 m pour les enfants de 10 à 11 ans (29 participants).



- 1 600 m pour les 12 et 13 ans (13 participants).
- 2 200 m pour les 14 et 15 ans (3 participants).
- 5 400 m ouvert à tous (6 participants).
- 8 900 m ouvert à tous (25 participants).

L'épreuve s'est déroulée sous l'œil attentif des secouristes de la Croix Blanche.

Le cross n'a accueilli que 100 coureurs pour cette édition 2008. Trois raisons essentielles expliquent cette baisse, la non parution du cross dans le journal



CROSS ÉDITION 2008

de la région (malgré notre demande), l'organisation du Championnat régional du cross de Seine-et-Marne à Longjumeau ce dimanche, ainsi que la retransmission de la finale des internationaux d'Australie de tennis à la même heure que notre cross (bravo à JO-WILFREID TSONGA pour son magnifique parcours).

Ces impondérables n'ont pas réussi à entamer la bonne humeur de tous les bénévoles membres de l'ASC et Chanteloupiens, ni diminuer les belles performances des coureurs récompensés par Monsieur Oulés, Maire de Chanteloup-en-Brie.

Nous tenons à remercier, ici, les partenaires qui ont contribué à l'organisation de cette manifestation : M. Thimoteo qui a offert les coupes et les médailles et l'entreprise Promocook pour ces excellents brownies appréciés par tous les coureurs, petits et grands.

Merci aux différents clubs (MEGA, Busy-Saint-Georges, Meaux et Noisy-le-Grand) qui ont répondu présent comme chaque année. Merci à la municipalité pour l'aide apportée, et merci aux enseignants de l'école du Loupiot pour leur participation à l'entraînement des enfants.

A retenir que plus de la moitié des participants est Chanteloupéenne, dont plusieurs sont sur le podium.

L'intégralité des résultats est consultable sur le site de la mairie de Chanteloup-en-Brie : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Bravo et merci à tous. A l'année prochaine !

Luc Théault,
Président de l'ASC.



Le bilan du Val de France en ce début Février



Le V.F.F. c'est 173 licenciés dont 16 Chanteloupiens seulement.

Les seniors actuellement seconds du championnat, toujours qualifiés en coupe du 77 Nord.

Les vétérans actuellement 5^e du championnat, toujours qualifiés en coupe du 77 Nord.

Les 15 ans : un classement impossible à définir tant ils comptent de matches en retard avec une poule incomplète.

Les benjamins 2^e année : des résultats très moyens en challenge, toujours qualifiés en coupe du 77 Nord.

Les benjamins 1^{re} année : d'excellents résultats, toujours qualifiés en coupe du Comité.

Les poussins 2^e année équipe 1 : des résultats moyens en challenge, toujours qualifiés en coupe du 77 Nord.

Les poussins 2^e année équipe 2 : des résultats moyens en challenge, toujours qualifiés en coupe du Comité.

Les poussins 1^{re} année : des résultats également moyen et ils sont éliminés des 2 coupes.

Les débutants : pas de compétitions officielles, une 5^e place en tournoi en salle à St Thibault-des-Vignes.

A bientôt autour du terrain pour venir supporter votre équipe.

Nous vous invitons à nous rejoindre sur le site du V.F.F. nouvellement créé :

www.val-france-football.com

Pascale Boulaire,
Président du Val de France Football.

MAUBUEE-GONDOIRE ECHECS



Retrouver toute l'actualité de l'association MAUBUEE-GONDOIRE ECHECS ainsi que l'album photo complet de toutes les rencontres en cliquant sur notre site.

JLG,
Président de Maubuee-Gondaire Echecs.



<http://www.maubuee-gondaire-echecs.new.fr/>

SITE INTERNET



REPORTAGES-PHOTOS
AGENDA DES MANIFESTATIONS
PROVÉS-VERBAUX...
SONT A CONSULTER
SUR LE SITE COMMUNAL :

www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Virginie Faveron,
Webmaster.

L'UDAF Changement de Siège Social



Le 25 janvier 2008, l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Marne a quitté ses locaux pour emménager au :

56, rue Dajot
77008 MELUN Cedex
Tél. : 01-64-10-26-07.

En danger ?

Le mieux, c'est d'en parler !



ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.allo119.gouv.fr

ESAT La Grange au Bois

Encadrés par des professionnels, les ouvriers du Centre d'aide par le travail. proposent leurs services dans plusieurs secteurs d'activités :

Travaux de maçonnerie :

- Terrasses, clôtures, allées, murets, escaliers,
- Nettoyage haute pression tous sols extérieurs etc...

Entretien de jardins :

- Réfection et tonte de pelouse, taille de haies,
- Plantation de végétaux, fleurissement de saison.

Pour tout renseignement :
E.S.A.T La Grange au Bois
 Tel 01.60.94.23.00
 24 bis Av Raymond Poincaré
 77400 LAGNY-SUR-MARNE

Pour que les enfants puissent jouer en toute tranquillité ...

Pour que chacun puisse marcher en toute sérénité ...

Un seul geste.... Ramassez !



LE CENTRE DE SECOURS DE LAGNY-SUR-MARNE RECHERCHE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

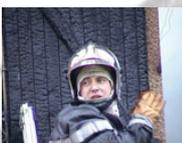
En France, 204 000 hommes et femmes vivent un engagement de citoyenneté au quotidien, au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études, de leur vie familiale... Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Pourquoi pas vous ?

- Vous avez envie d'une activité sortant de l'ordinaire.
- Vous voulez vous engager au service des autres.
- Vous aimeriez acquérir des compétences nouvelles.
- Vous aspirez à un enrichissement personnel.
- Vous recherchez une activité collective.

**SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE LAGNY SUR MARNE
 VOUS AUSSI... VOUS LE POUVEZ**

POUR DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, IL FAUT :

	-avoir au moins 18 ans et moins de 45 ans ; -être disponible ;	
	-être apte physiquement (examen médical et épreuves sportives) ; -jouir de ses droits civiques ; -ne pas faire l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire ; -suivre une formation initiale déterminée.	

CONTACTEZ -NOUS !

Centre d'incendie et de secours de Lagny-sur-Marne
 39, rue Saint-Laurent – 77400 LAGNY-SUR-MARNE
 Tél. : 01 60 07 87 30 – Fax : 01 60 07 87 50
 Mail : chef-ci-lagny@sdis77.fr

INSCRIPTIONS HALTE GARDERIE



M^{me} Chauvet, directrice de la Halte-garderie, rappelle aux Chanteloupiens qu'il faut venir s'inscrire pour la rentrée de septembre 2008.

Renseignements :
 01-64-02-45-81.

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles de Chanteloup-en-Brie est à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture (voir dernière page du « Cantu Lupi » ou sur le site de la commune :



<http://www.mairiechanteloup-en-brie.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL C.P.R.H. Syndicat intercommunal des centres de pédagogie et de réadaptation pour handicapés



Le domaine la « Grange au Bois » à Lagny-sur-Marne, propriété depuis 1974 du Syndicat intercommunal C.P.R.H. (33 communes y sont adhérentes, pour un bassin de population de 243.600 habitants) accueille 150 personnes handicapées réparties dans deux établissements, l'ESAT donne une formation professionnelle, l'ETAPP'H lieu d'accueil pour des occupations créatives (informatique, artisanat, arts plastiques).

Sur ce site, un château construit en 1745, dont l'histoire est liée à celle de l'Abbaye de Lagny, était le logis abbatial de l'abbé.

Abandonnée depuis la Révolution, cette demeure est achetée en 1806 par JB Bernard, fils d'un marchand de drap, installé place de la Fontaine à Lagny.

Actuellement, cette belle bâtisse nécessite une restauration urgente

(toiture et ravalement pour laquelle le Syndicat, l'Etat, le Département ne peuvent s'atteler seuls. C'est ainsi qu'en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, organisme reconnu d'utilité publique, le Syndicat intercommunal, fait appel au mécénat.

Merci d'envoyer votre don (déductible de l'impôt sur le revenu), et de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Château la Grange au Bois » adresse: Fondation du Patrimoine, Hôtel de Vigny - 10, rue du Parc Royal, 75003 Paris.

A chacun de vous d'apporter sa contribution, si modeste soit-elle, à ce projet.

Marie-France GRIFFON,
Présidente du Syndicat
Intercommunal C.P.R.H.

DEMANDEUR D'EMPLOI

**Nouveau :
un seul numéro de téléphone !**

Le **39 49**

(selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur)

C'est le seul numéro de téléphone à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services de votre Assédic.

Pour vous inscrire, actualiser votre situation, consulter votre dossier, ou encore déclarer tout changement dans votre situation, appelez le 3949 ou connectez-vous sur assedic.fr.

Munissez-vous de votre numéro d'identifiant et de votre code personnel.

Ces services sont également disponibles sur www.assedic.fr



POUR VOUS, NOUS SOMMES DES PARTENAIRES.



Centre d'alcoologie et d'addictologie de NOISIEL

Le Centre d'alcoologie et d'addictologie de NOISIEL est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins ouvert à toute personne en difficulté avec une consommation d'alcool ou d'autres produits psychoactifs, ainsi qu'à l'entourage,

Une équipe pluridisciplinaire (secrétaire médico-sociale, médecins addictologues, éducateur spécialisé et psychologue) est à votre disposition pour vous aider à en parler, répondre à vos questions et vous accompagner dans une démarche de soins médicale, sociale et psychologique aussi longtemps que vous en ressentez le besoin,

Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Les consultations et entretiens sont proposés sur rendez-vous au n° 01 60 95 03 20 à l'adresse suivante : 7, cours des Roches, Immeuble Le Concorde, Porte 22, 2° étage 77186 NOISIEL (à 5 mn du RER Noisiel Le Lizard).



Des logements meublés et des services pour les jeunes de 18 à 28 ans en mobilité en Île-de-France

L'ALJT propose depuis le 2 janvier dernier des logements temporaires meublés et conventionnés APL à MONTÉVRAIN, rue de Bruxelles.

173 logements équipés avec kitchenette et SDB dont 18 accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les salariés entre 18 et 26 ans sans enfant à charge, CDI, CDD, intérimaire, stagiaire, apprenti, étudiant salarié.

Plus d'informations :
www.aljt.com

Contacts :
Laurence Nominet & Élodie Mauger
montevrain@aljt.asso.fr

BONUS-MALUS

« Liberté, Égalité, Fraternité » : la devise républicaine, bafouée sur les routes, s'imposera à l'achat d'automobiles neuves. Un bonus-malus écologique est annoncé à grands coups de klaxon. Les voitures propres bénéficieront d'une prime, tandis que les grosses cylindrées polluantes supporteront une taxe. Pour l'État, ce sera une opération blanche ; les taxes permettront de verser les primes ; le vice financera la vertu.

Il existe en réalité deux catégories de grosses cylindrées : les voitures familiales, dont on peut comprendre l'utilité, et



les monstres hauts sur pattes, pour frieurs friqués. Les députés ont raison de vouloir être moins sévères pour les premières, mais ne font-ils pas preuve d'indulgence excessive pour les seconds ? Ces derniers consomment trop d'essence, émettent beaucoup de dioxyde de carbone, occupent une demi-place de parking et nous polluent la vue avec leur enflure inutile. On pourrait, après tout, leur imposer le régime des paquets de cigarettes, avec une grosse mention sur les flancs : « Le ridicule tue. ».

Votre commissariat de Police vous conseille

Votre véhicule est équipé d'un système GPS Amovible



**NE TENTEZ PAS LES VOLEURS
NE LE LAISSEZ PAS
DANS L'HABITACLE
PENSEZ A RETIRER SON SOCLE**

Direction Départementale
de la Sécurité publique
de Seine-et-Marne
51, avenue du Général De Gaulle
77000 MELUN.

Unité de Coordination des Opérations
de Prévention 01-64-13-50-44.

9^e Journée Nationale de la Courtoisie au Volant et sur la route
Campagne d'information et de prévention des comportements au volant et sur la route

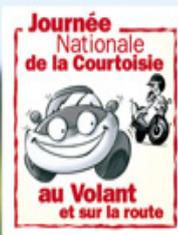
**20 mars
2008**

À pied,
au volant
et au guidon,

**restons
zen
et courtois**

La rue, la route, un espace à partager

Campagne initiée et organisée par l'AFPC,
Association Française de Prévention des Comportements au volant



UNE CEINTURE DE SÉCURITÉ PAR ENFANT

Depuis le 1^{er} janvier 2008, chaque enfant doit occuper seul une place équipée d'une ceinture de sécurité dans tous les véhicules légers (véhicules comprenant jusqu'à 9 places, conducteur compris). Attacher 2 enfants de moins de 10 ans avec une seule ceinture de sécurité ne sera plus possible à cette date.

LA CEINTURE
1 PERSONNE = 1 PLACE = 1 CEINTURE

Dès 20 km/h,
un choc subi
sans ceinture
peut être
mortal.



ÉTAT CIVIL



Nous leur souhaitons nos vœux de bonheur :

Catherine Marie BONARI et Jörg SCHUMACHER
le 8 décembre 2007



Ils nous ont quittés :

MONTERO HERRERA José.. 6 novembre 2007
GUIGNARD André..... 13 novembre 2007
SCHNEIDER Marie..... 15 novembre 2007
PERRET Jean-Louis..... 20 décembre 2007
LARMENIER Colette..... 27 décembre 2007
NIQUE Jane..... 31 décembre 2007
STEINER Ernest..... 29 janvier 2008
ANDRUSZKOW Pétronille..... 3 février 2008



Nous leur souhaitons la bienvenue :

SIÉ Yann..... 17 mars 2007
SAINSEAUX Lola..... 22 mars 2007
MALZANG Anaëlle..... 14 mars 2007
ROCHETTE Maëlys..... 14 avril 2007
DAHMMAM Avril..... 19 avril 2007
KAZAZYAN Alexander..... 12 mai 2007
MORALES CANAMARES Maliyel..... 23 nov. 2007
MUDIANGOMBE MUZAYI Azrielle..... 19 déc. 2007
RUSCHMEYER Johann..... 23 déc. 2007
NGUYEN Lenny..... 28 déc. 2007
SOUCI Mahé..... 29 déc. 2007
MARTIN Vicente..... 31 déc. 2007
BERTHON-SURGET Victoria..... 4 janv. 2008
DUTRANNOY Anaïs..... 7 janv. 2008
CORREIA Nathan et Naomi..... 15 janv. 2008

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !

Steff COIFFURE
Féminin - Masculin
Enfants - Séances UV
LE MONDE DE LA COIFFURE
4, route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-02-98-80

Coiffure Clara Andrade professionnel
Visagiste - Styliste
Rue de la Gare
Avec et sans rendez-vous
Du lundi au samedi journée continue
www.clara-andrade-coiffure.fr

INSTITUT De BEAUTÉ
Spa Dolce Vita
43 avenue. de la Jonchère
www.spa-dolcevita.fr

AUTO-ÉCOLE
43, avenue de la Jonchère
77600
CHANTELOUP-EN-BRIE

Dr DRUET-CAZAS
48, avenue de la Jonchère
☎ : 01.64.02.03.97
MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1
Organisation de la permanence :
Les samedis après-midi, dimanches et jours fériés de JOUR uniquement.

PHARMACIE
avenue de la Jonchère
01-60-31-15-24
Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.
Pour joindre la pharmacie de garde :

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :
Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

GILL IMMO
60 bis, avenue de la Jonchère
01-60-94-25-25

SARL APC MARTIAL
Artisan Plombier Chauffagiste
19 avenue du Bois de Chigny
Tél. : 01-64-02-87-29
Port. : 06-33-42-11-06

SPEED PIZZA
60 bis, avenue de la Jonchère
01-64-30-30-30

Le Cœur de Chanteloup
Boulangerie-Pâtisserie
44 et 46 avenue de la Jonchère
01-60-35-91-01

ÉPICERIE
2, route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-02-48-83

TABAC JOUR-
TABAC - PRESSE - JEU
POINT POSTE :
Retraits/Dépôts de colis et de recommandés, vente de timbres...
60 bis, avenue de la Jonchère
01 60 31 15 09

Calendrier de collecte des déchets
Chanteloup en Brie
Les services ne sont pas assurés le 1er Mai
Les poubelles doivent être sorties le matin même.

Ordures Ménagères	Mardi et Vendredi
Collecte Sélective	Jeudi
Encombrants	17 mars et 16 juin 2008
Déchets Toxiques	Déchetterie
Déchets Verts	Déchetterie

PRATIQUE
Piles électriques, cartouches d'imprimantes sont à déposer en mairie.

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats, végétaux, huiles de vidange, batteries, peintures...

SIETREM
3, rue du Grand Pommery
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
N° Vert 0 800 770 081
Fax : 01 64 30 11 00
E-mail : info@sietrem.fr
Site Internet : www.sietrem.fr

Déchetterie du SIETREM Croissy-Beaubourg - Saint-Thibault-des-Vignes		
HEURES D'OUVERTURE	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi - Mercredi	9 heures - 13 h 30	9 heures - 13 heures
Mardi - Jeudi - Vendredi	13 heures - 17 heures	15 heures - 19 heures
Samedi	9 heures - 12 heures 13 heures - 17 heures	9 heures - 12 heures 14 heures - 19 heures
Dimanche	9 heures - 13 heures	9 heures - 13 heures

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. L'accès est réservé aux particuliers (gratuit pour les Chanteloupiens). Fermer les jours fériés.

CLUB DE LA VERRERIE
30, rue des Terres-Fortes
01-60-07-04-04
<http://clubdelaverrerie.com/>

DISTRIBUTEUR VIDÉOS
avenue de la Jonchère

TAXI CHANTELOUP
M. Éric Bon
06-07-23-50-54

CHANTELOUP HÔTEL **
Route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-30-00-00
<http://www.chanteloup-hotel.fr>

NUMÉROS UTILES
URGENCE : 112
SAUR : 0810 017 018.
EDF / GDF : 0810 433 077.
Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.
La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.
Drogue Alcool Tabac info service : 113.
Fil santé jeunes : 0 800 235 236.
Écoute santé : 0 800 150 160.
Sida info service : 0 800 840 800.



FÊTE COMMUNALE

SAMEDI 3

ET DIMANCHE 4 MAI

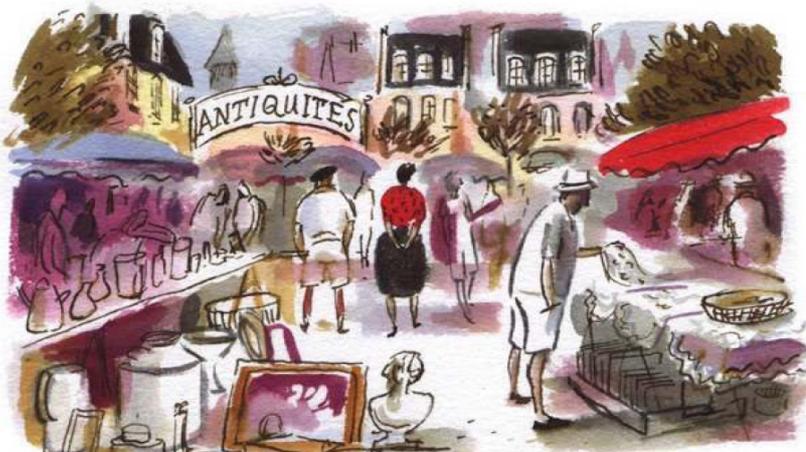


MANÈGES

ANIMATIONS MUSICALES
NOMBREUX STANDS DE DÉGUSTATION
(frites, merguez, crêpes, gâteaux, boissons...)



BROCANTE DE CHANTELOUP-EN-BRIE



Organisé par le Dojo Chanteloup Club
et le Maquette Club

DIMANCHE 4 MAI 2008

Les réservations se feront à partir
de Samedi 12 avril 2008
Renseignements : 06-29-57-21-02.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi : 17 heures à 19 heures
Mercredi : 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi : 9 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) :
..... 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : 01-64-12-74-54
Périscolaire : 01-64-12-74-57
Cabinet du Maire
et urbanisme : 01-64-12-74-52
Webmaster : 01-60-31-05-91
Fax : 01-64-12-74-55

E-mail :
mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

C
H
A
N
T
E
L
O
U
P
-
E
N
-
B
R
I
E

**BULLETIN COMMUNAL
D'INFORMATION
ET DE LIAISON**

(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Marcel Oulés.

Comité de rédaction et conception :
Pierrette Munier, Maryse Théault,
Audrey Vieira et Gérard Willaume.

Coordination :
Virginie Faveron
Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser

Dépôt légal : 1980-3

Visitez le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

